



Le Mondial de l'improvisation

Les Belges ont réussi à battre l'une des deux équipes québécoises présentes au Mondial d'improvisation, dimanche dernier. Et en prolongation, s'il vous plaît! Gilbert David explique que le calibre de jeu laisse entrevoir des soirées fort divertissantes.

Page B-7

Plus d'étudiants au travail cet été

Les étudiants à la recherche d'un emploi d'été seront plus choyés cette année qu'ils ne l'ont été au cours de l'été 1991. C'est du moins ce que prévoit Statistique Canada dans son évaluation du marché de l'emploi étudiant pour cet été. Selon l'organisme, 275 000 jeunes de 15 à 24 ans sont présentement à la recherche d'un emploi d'été.

Page B-5

Les francophones et la recherche

Selon Guy Sainte-Marie, de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, les francophones restent les parents pauvres de la recherche au Canada. Dans le second de deux articles sur « le trafic déloyal de la recherche », le professeur décrit les raisons structurelles qui défavorisent selon lui la recherche en français.

Page B-8

La bibliothèque du Montréalais

L'Union des écrivains et la Corporation des fêtes du 350e se sont unis pour mettre sur pied la petite bibliothèque du parfait Montréalais. Pierre Dansereau fait partie du jury. Le Devoir s'associe à l'événement pour permettre aux lecteurs de choisir le livre le plus populaire de cette liste. Paule Desrivières explique.

Page B-3



PORNO... BIENVENUE AUX DAMES!

Avec la vidéo, le marché de la pornographie cesse d'être une affaire pour hommes seulement

Pierre Racine
collaboration spéciale

DANS LE sous-sol d'un bungalow de Brossard, un homme d'apparence respectable jette un oeil furtif à la machine : un appareil de bureau qui facture automatiquement une liste de clients à approvisionner.

Le petit commerce de monsieur X va bien. Petite vie tranquille, Jaguar XJ6 qui trône devant l'entrée...

La vie d'un importateur de cassettes vidéo porno au Québec n'a rien d'excitant. L'industrie du 3X ronronne d'ores et déjà paisiblement dans les plates-bandes du consensus social. Une industrie qui, toutefois, n'est pas « explicite » quand il s'agit de chiffres mais dont les « dessous » peuvent étonner...

Un des plus gros mensonges qu'on ait entretenus sur l'industrie du sexe, et sur celle de la porno en particulier, est qu'elle ne touche qu'un marché de « mâles ». Selon le président de la Régie du cinéma du Québec, Claude Benjamin, qui cite des études américaines, environ 25 % des consommateurs de matériel pornographique seraient des femmes. Linda Williams, auteure américaine qui a étudié le phénomène dans son livre *Hard Core, Pleasure, and the Frenzy of the Visible*, estime que les femmes américaines consomment maintenant 40 % des cassettes vidéo pornographiques mises sur le marché.

Sylvie Sauriol, présidente de la chaîne de location vidéo MultiVidéo, croit que ce chiffre doit être nuancé. « Le pourcentage de femmes qui louent des cassettes porno dans notre entreprise n'atteint jamais 40 %. C'est marginal, peut-être 10 %. Par contre, il est probable qu'il y ait un tel pourcentage qui visionnent ces films. On sait que beaucoup de ces films sont regardés par des couples et, dans cette perspective, il est évident qu'un grand nombre de femmes en voient. »

D'autres boutiques de la région métropolitaine fixent de leur côté la barre plus haut. À certains endroits on parle d'une clientèle féminine variant de 20 % à 30 %.

Dans son livre *Le Jaguar et le Tamarind*, un essai sur le phénomène pornographique, l'anthropologue québécois Benard Arcand rapporte que « les indices se multiplient et mènent à penser que les hommes ne sont plus seuls et que l'arrivée de consommatrices a peut-être déjà



La consommation de pornographie par les femmes est en nette augmentation.

PHOTO JACQUES GRENIER

modifié la nature de ce qui est offert en spectacle. »

À cet égard Anne McClintock, journaliste américaine, a bien décrit dans son article *Porn in the U.S.A., a story without a climax* (paru en avril 1990 dans *Voice Literary Supplement*), la croissance rapide de la production conçue par des femmes et souvent pour des femmes.

Bernard Arcand laisse entendre quant à lui qu'il se pourrait bien que le phénomène de la consommation exclusivement masculine ne soit qu'un accident de l'histoire, les hommes ayant simplement été les premiers et pendant longtemps les seuls à détenir le pouvoir social d'en faire usage.

On sait d'autre part que les messages « roses » qui utilisent au Québec l'indicateur 976 (16 compagnies de ce type font appel à ce service de Bell Canada au Québec) sont pour une grande partie constituées d'annonces parlées émises par des femmes qui réclament un ou des partenaires pour « des parties à trois » avec leur mari ou conjoint. En outre, les accessoires vendus par les boutiques de sexe au Québec sont « consommés » par une clientèle composée d'environ 40 % de femmes.

Bien sûr, il ne s'agit pas là d'actes « porno ». Toutefois l'ensemble des données actuelles montrent clairement que les femmes participent, en tant que consommatrices, au maintien de l'industrie du sexe et de la porno. Et cela dans une proportion grandissante, semble-t-il.

L'autre mensonge qu'on a bien cultivé est que la cassette porno n'a jamais constitué qu'un phénomène marginal dans l'ensemble des productions qu'on trouve dans les boutiques de location. En fait la cassette pornographique explique presque à elle seule l'émergence de ce type de commerce!

Au début des années 80, au moment de leur apparition, les boutiques de location réalisaient environ 40 % de leur chiffre d'affaires à partir de leur seul matériel pornographique. Sans ce soudain attrait du péché défendu par les Québécois d'alors, la plupart de ces commerces auraient vite sombré.

Ce phénomène s'explique aussi par la très grande rentabilité de ce produit. Au Québec une cassette porno revient, en moyenne, à 25 \$ aux boutiquiers. Il leur faut 7 ou 8 clients pour la rentabiliser. Les productions

Voir page B-2 : Porno

Les parias du rêve américain

Les émeutes de Los Angeles ont révélé de nouveaux clivages sociaux : moins entre les Noirs et les Blancs qu'entre les nantis et un sous-prolétariat des centres-villes abandonnés privés d'emplois par la crise économique

Serge Marti
Le Monde

NEW-YORK — Tenant son épée d'une main et la bannière de l'Espagne catholique de l'autre, le conquistador s'avance bravement sur cette terre inconnue. « 1492 : Christophe Colomb découvre l'Amérique », annonce la légende. Se grattant le menton, l'air passablement étié dans son costume froissé, le président des États-Unis contemple les ruines fumantes de ce qui devait être un quartier de Los Angeles. « 1992 : George Bush découvre l'Amérique », titre le second croquis récemment paru dans un tabloïd new-yorkais.

Cruelle, cette réaction à l'attitude timorée de la Maison-Blanche face aux émeutes qui ont fait plus de 50 morts, 3000 blessés et quelque 2 milliards \$ de dégâts dans une ville qui avait connu des violences identiques 27 ans plus tôt illustre l'amertume de l'opinion américaine, d'abord inondée d'images sur les violences elles-mêmes, puis de commentaires avisés sur les racines d'un double mal — le racisme et la misère urbaine.

Des dizaines de millions d'Américains ont assisté en direct aux incendies et aux pillages mais aussi au débat ouvert entre des émeutiers et leurs victimes, Blancs, Noirs, Hispaniques, Coréens; des sociologues et des hommes politiques, le tout sur fond de campagne électorale. Une situation bien différente de celle qui avait entouré les émeutes de Watts, dans le même secteur, en 1965.

Violences

Car l'erreur première serait d'assimiler ces violences à la énième manifestation de rage de jeunes Noirs, prisonniers de l'histoire de leur peuple, scandalisés par l'énoncé d'un jugement inique, et qui auraient trouvé là une nouvelle occasion d'en découdre. Le second contresens serait de s'abriter derrière la « spéci-

Voir page B-2 : Parias

Mission accomplie pour le Conseil des Affaires sociales

Après une contribution remarquable, il cède la place au Conseil de la Santé et du Bien-être

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

DANS la foulée de la réforme de la santé et des services sociaux, le Conseil des Affaires sociales vient de céder la place à un tout nouveau Conseil de la Santé et du Bien-être.

Celui-ci a fait l'objet du projet de loi 415, présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, étudié et adopté récemment par l'Assemblée nationale. Déjà sanctionnée, la loi prévoit que le Conseil se compose de 23 membres, dont 19 ont droit de vote, nommés par le gouvernement. Le Conseil aura pour fonction de conseiller le ministre sur les meilleurs moyens d'améliorer la santé et le bien-être de la population. La loi actualise en quelque sorte le conseil consultatif gouvernemental, en fonction de la réforme en cours.

Durant l'étude de son projet, M. Marc-Yvan Côté signala « l'excellente contribution » du Conseil, en place depuis plus de 20 ans, et que Mme Madeleine Blanchet présidait depuis 1980.

Pour sa part, le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et porte-parole de l'opposition en matière de santé relève aussi l'apport du conseil sortant au débat public. Par exemple, le fameux rapport *Deux Québécois dans un* (auquel M. Rémy Trudel, alors membre du CAS, a lui-même participé de près) sert encore de paramètre de réflexion. Il a été suivi d'un autre document sur le développement, *Agir ensemble*, qui proposait des pistes. Enfin, le plus récent boucle la boucle en mettant l'accent sur la solidarité québécoise et des exemples de réussites.

M. Trudel en profite pour souligner que la présidente, Mme Blanchet, a été honorée récemment en

recevant le premier prix Jean-Rochon de l'Association des médecins spécialistes en santé communautaire. Elle est également membre de l'Ordre du Québec et de la Société royale du Canada. Le député péquiste souhaite que le Dr Blanchet puisse continuer à servir le Québec dans le secteur où sa compétence et son expérience sont renommées.

Médecin, épidémiologiste, Mme Blanchet a fait carrière au sein de plusieurs organismes publics et parapublics et d'établissements d'enseignement, d'abord à Montréal, puis à Québec.

Le 13 mai, à l'occasion de l'adoption de la loi 415, le ministre Côté remercia à son tour les membres du CAS sortant, en particulier Mme Blanchet, « pour le travail effectué au cours de ces années, pas toujours dans des conditions faciles... En espérant que le prochain Conseil saura puiser (avec tout ce qu'il aura entre

les mains produit par le précédent Conseil) tous les éléments qu'il lui faut pour assurer une bonne critique de la future politique de santé et de bien-être qui sera très prochainement déposée ».

Créé en décembre 1970, le Conseil des affaires sociales et de la famille s'inscrivait dans la réforme Castonguay-Nepveu. Depuis septembre 1988, à la suite de la création du Conseil de la famille, l'organisme conseil se nomme Conseil des affaires sociales. Il disparaît dans la foulée de la réforme Côté.

Dans *Deux Québécois dans un*, le Conseil faisait ressortir que la recherche d'emploi constituait la plus importante raison de la mobilité de la population en âge de travailler. Deux Québécois dans un, ce sont, d'un côté, des centaines de municipalités rurales et des centres-villes de plus en plus atteints par le sous-emploi et la pauvreté; de l'autre, des banlieues

et trois couloirs de développement déployés du nord au sud qui connaissent la prospérité.

Dans le document suivant, *Agir ensemble*, le CAS propose de faire de la lutte à la pauvreté, qui découle du sous-emploi et des emplois précaires, la priorité du développement de la société québécoise. Dans son plus récent rapport annuel, le Conseil estime que le nouveau contrat social, issu de la négociation entre l'État central et les régions, devrait s'articuler autour des trois principes suivants:

■ « le respect des solidarités régionales et du sentiment d'appartenance »;

■ « le nécessaire engagement des élus municipaux dans les décisions relatives au développement économique de leur région »;

■ « la priorité accordée aux programmes favorisant la création d'emplois stables et bien rémunérés ».

et le transfert de pouvoirs aux régions.

En conséquence, le Conseil propose d'engager l'action autour des trois pôles suivants : le développement local, le développement de la métropole et le développement de certains programmes nationaux.

Les deux documents précédents du Conseil ont été largement utilisés dans les milieux qui se préoccupent des problèmes de développement économique et social. Ainsi, les deux grandes unions municipales, l'UMQ et l'UMRCQ, en ont largement discuté lors de leurs assises annuelles. Le Conseil s'est même payé le luxe, si l'on peut dire, d'une polémique avec le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Bourbeau, qui contestait qu'un Québécois sur quatre soit en chômage, sous-employé ou sur l'aide sociale. Il y a un an, dans un entretien avec L'E.D.E.

Voir page B-2 : Mission

LE CONSEIL DES NORMES DE LA PUBLICITÉ A 25 ANS CETTE ANNÉE !

Et on compte sur vous pour en parler lors du Colloque organisé à cette occasion.

Le mercredi 27 mai, 8 h 30, soyez-y !

Centre Sheraton, Salon A et B, niveau B, 1201, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec)



LE MARCHÉ DE L'ART

La grande braderie d'art

Bilan de la vente Art contemporain du Canada à Paris : noir, impair et manque

Stéphane Baillargeon

LE MIRACLE ne s'est pas produit. C'est finalement sans enthousiasme que les quelque 200 oeuvres d'Art contemporain du Québec et du reste du Canada ont été accueillies dimanche dernier, à Paris. Des informations publiées hier dans la presse montréalaise laissaient croire que tous les lots avaient trouvé preneur quand, en vérité, à peine 20 % des ventes se sont concrétisées. Et encore, à de tout petits prix, bien en-deçà des estimations déjà conservatrices du catalogue de l'expo-vente organisée par l'étude de commissaires-priseurs Ader Tajan, la plus grande de France.

« Financièrement, on est pas très content, c'est bien moins que ce qu'on espérait », avoue Irène Legault, experte-conseil de l'étude, directrice du tout nouveau bureau qu'Ader Tajan vient d'ouvrir à Toronto. C'est cette Franco-Ontarienne qui a pris l'initiative de l'expo-vente, qui aura finalement davantage servi à la promotion de l'étude ici, qu'à celle des artistes canadiens là-bas. Mme Legault rappelle aussi que le même jour, l'étude concurrente Drouault organisait une vente de toiles modernes et a atteint à peu près le même pourcentage de succès.

Une centaine de personnes s'étaient rassemblées à l'espace Chapon, dans le quartier du Marais, en

plein coeur de la capitale, pour ce qui se voulait la plus grande vente d'art contemporain canadien jamais organisée à l'extérieur du pays. Pour une bonne part, des amateurs de passage et quelque marchands canadiens attirés par les aubaines d'autant plus prévisibles que la plupart des artistes participants à la vente sont jeunes et commencent à peine, dans certains cas, à se faire connaître, même chez eux, de ce côté-ci de la Grande Mare.

Une dizaine d'entre eux, surtout des Québécois, travaillent actuellement à Paris, mais bien peu ont été exposés sur place et demeurent donc tout aussi inconnus de l'amateur français. « Cela peut expliquer des choses, dit l'experte. Il faut aussi penser à la conjoncture économique qui n'aide pas le marché de l'art. » Elle blâme aussi le soleil, qui a eu la mauvaise idée de se pointer sans nuages. « Même des amis personnels qui avaient promis de se déplacer ont préféré profiter du temps exceptionnel. »

Ils ont perdu la chance de faire des affaires d'or. Les prix de réserve, minimum requis par le vendeur, étaient établis à des limites plus que raisonnables, dans un esprit de *solde de feu*. « Sauf dans le cas du Riopelle », précise Mme Legault, qui explique ainsi que personne n'ait voulu de sa petite huile de la série des *Iceberg*, datée de 1976, après le voyage



Même ce Riopelle n'a pas trouvé preneur à l'expo-vente de Paris.

dans l'Arctique du peintre, et non de 1962, comme l'annonçait le catalogue de l'exposition, qui recelait d'autres fautes du genre. Les enchères se sont arrêtées à quelques milliers de dollars des 40 000 exigés pour que le commissaire Remi Ader tape du marteau.

Par contre, les deux sélections de l'autre vedette de la journée, le Torontois Ron Martin, ont trouvé preneur, mais à des prix ridiculement bas (120 000 FF au lieu du tiers de

million et plus espéré). C'est un collectionneur local, qui a réussi ce coup fumant, et par écrit s'il vous plaît. « On est un peu embêté », confie l'experte de l'étude Ader Tajan en rigolant tout de même de l'aventure. Elle avait accepté l'offre écrite, même si elle était très basse, en se disant que le collectionneur joueur ou radin (ou les deux) ne l'emportait jamais. « On s'est trompé. . . Maintenant, on croise les doigts dans l'espoir qu'il ne nous téléphone pas

pour réclamer son dû, conclut-elle toujours en riant. » Bref, le Parisien veinard ne sait pas encore qu'il a pour ainsi dire volé *Point of Resistance*, un monochrome sombre et les deux photos de son artiste chéri noyées dans l'eau minérale, une oeuvre intitulée *Ron Martin Bottled & Jarred*.

Même l'exotisme amérindien n'a pas payé. Personne n'a voulu des acryliques du peintre ojibway Norval Morrisseau, dont la plus grande était reproduite sur la couverture du catalogue. Pourtant, cet artiste est déjà connu en France, notamment pour avoir participé à une expo à Beaubourg, le temple de l'art contemporain parisien, grand initiateur de valeurs artistiques.

En fait, parmi les plus importantes de la vente, la seule à atteindre ses objectifs chiffrés a été l'oeuvre textile de Marcel Marois, *Ce lieu mouillé d'ombres vertes*, (207 cm x 220 cm), adjugée 23 000 \$, à une collectionneuse française. « C'est d'autant plus formidable, que cette dame n'aime pas les tapisseries carrées et ne voulait pas d'oeuvres dans des tons bleutés, explique Mme Legault. Elle est tout de même tombée sous le charme. »

Quelque jeunes artistes, dont les oeuvres se vendaient pour une bouchée de baguette, ont aussi atteint la ligne des prévisions ou presque. Par exemple, la Torontoise Carolyn

Rowney, une des plus jeunes participantes (elle est née en 1963), avec deux oeuvres abstraites, vendues 500 \$. Ou encore Louis Bouchard, qui a obtenu 1400 \$ pour une oeuvre sur toile zinc et bois verni. Au moins trois amateurs québécois, « parmi les gros bonnets », précise Mme Legault, ont fait des acquisitions à distance, en choisissant d'encourager des artistes un peu moins jeunes, comme la peintre Francine Simonin ou le graveur Louis-Pierre Bougie.

La plupart des oeuvres vont donc revenir au pays, faute d'avoir trouvé un mur européen où s'accrocher. L'organisatrice se console en se disant que l'expo-vente aura mis en valeur le travail « au caractère international et pluraliste » des artistes d'ici. Une cinquantaine de personnes se sont déplacées chaque jour à l'Espace Chapon, entre le 14 et le 24 et près de 600 se sont pointées au vernissage. 7000 copies du catalogue ont également été distribuées. « On n'a reçu que des éloges pour la qualité du travail de nos artistes », dit fièrement madame Legault. Tout pour l'art donc ? Oui et non. Il n'y a presque plus rien de désintéressé en ce bas monde. « L'expo a renforcé l'image de marque et la position de leader d'Ader Tajan. Et puis, elle a permis à l'étude de faire une entrée en force sur le marché canadien. On a beaucoup parlé de nous au Canada ces derniers jours, non ? »

◆ Porno

« pour toute la famille », par ailleurs, coûtent environ 100 \$ la cassette au commerçant; ils doivent donc louer ces films une trentaine de fois avant de toucher un profit.

De plus les films porno sont des produits longue durée. Leur taux de remplacement peu élevé favorise là encore leur potentiel de rentabilité. En fait, les clubs vidéo et les autres boutiques où on vend ce genre de produit, qui sont environ 3000 au Québec, font en général, à moyen terme, un bénéfice de 100 % à partir de la location de ces films.

On a d'ailleurs qu'à regarder le coût de production d'un film pornographique tourné en vidéo pour comprendre bien des choses. « La plupart de ces films ne coûtent que 15 000 \$, m'apprend Claude Benjamin. Ils proviennent presque tous de la Californie. »

Bien sûr, certains de ces films coûtent plus cher à produire : c'est le cas de ceux qui utilisent des « vedettes » comme le furent Annette Haven ou Seka qui, il y a déjà plus de 5 ans, gagnaient 17 000 \$ par jour. Mais il s'agit là d'exceptions.

En 1991-92, 1570 cassettes et films porno ont été visionnés par la Régie, soit 73 % de l'ensemble des titres (2142 au total) qui ont fait l'objet d'un classement par l'organisme. En 1987-88 la Régie avait visionné 280 cassettes de ce type : il s'agit donc d'une

augmentation de 464 % en 5 ans! Notons ici que seuls les films porno projetés en public étaient classés par la Régie au moment de la compilation de ces statistiques.

Si on prend en considération l'ensemble des films porno, autant ceux destinés aux salles ou bars (projection publique) que ceux destinés aux boutiques de location (projection privée), il y a 2246 titres porno qui ont pénétré les frontières du Québec en 1991-92 pour un total de 472 000 copies cassettes distribuées sur le territoire québécois.

Comme ces copies sont visionnées en moyenne 16 fois chacune par les clients des boutiques de location, on peut en conclure qu'il y a environ 7 000 000 de visionnements de films porno qui sont effectués par l'ensemble des Québécois chaque année. On peut donc dire, sur une base purement statistique, qu'il y a chaque année autant de visionnements de vidéos porno qu'il y a de Québécois. Un marché qui s'évalue à environ 25 millions \$ annuellement et qui ne connaît d'ailleurs aucunement les effets de la récession.

En 1991-92, le nombre de cassettes qui ont été distribuées aux commerçants au Québec a augmenté de 3000. En nombre relatif, toutefois, les cassettes porno représentaient 15 % du marché total qui s'évaluait à environ 3 000 000 de cassettes en 1991-92.

Cependant, on doit comprendre que les salles de cinéma du Québec

ont connu une baisse d'environ 10 % de leur achalandage l'année dernière, ce qui s'est traduit par une hausse spectaculaire de la location de cassettes « pour toute la famille » : on en a vendu ou loué 1 million de plus au cours de la dernière année. L'année précédente, toutefois, les cassettes porno représentaient, en nombre relatif, près de 25 % du marché.

Que peut-on prévoir pour l'avenir? Comme au cours des dernières années, les cassettes porno grignoteront du terrain sur les magazines et journaux de ce type qui sont en graduelle perte de vitesse. À l'instar de l'ensemble des secteurs économiques, l'industrie du sexe s'adapte à la technologie.

À cet égard, on n'a qu'à penser à la fulgurante ascension des logiciels porno en France où on les compte maintenant par centaines. . . Personne ne voit de baisse à l'horizon en ce qui concerne l'ensemble des activités de ce secteur. On ne peut taire, à ce sujet, un fait anecdotique qui montre bien la bonne santé de l'industrie des « pornodollars » : à New York un jour de mai 1983, un message enregistré « osé » aurait été sollicité 800 000 fois. Pour l'année 1984, 180 millions d'appels ont été adressés à ces services qu'on nomme *Dial a Porn* aux États-Unis. Un opérateur new-yorkais a ainsi déjà empoché 60 000\$ en un seul jour. . .



Le docteur Madeleine Blanchet, alors présidente du Conseil des Affaires sociales, présentait en 1989 un des rapports clés de ce conseil, intitulé *Deux Québec dans un*. Elle était ici en compagnie d'Yvon Leclerc, secrétaire général du conseil. Pour la première fois dans ce rapport, se trouvaient réunies des données qui indiquaient à la fois l'état de dépeuplement et de sous-développement social dans les régions et les municipalités du Québec.

◆ Mission

VOIR, le Dr Blanchet soutenait que les données récentes du ministère confirmaient les chiffres du Conseil, ajoutant, avec un soupir d'impatience : « Il me semble qu'il y a assez d'urgences sans qu'on ait à se chi-

caner sur des chiffres. . . »

En bouclant la boucle de ses grands travaux, en guise de « testament », le Conseil propose une dynamique de développement par le bas, complémentaire à la stratégie des grappes industrielles, telle que mise de l'avant par le gouvernement.

Mme Blanchet conclut que non seulement l'espoir est permis mais que la morosité est absente là où l'initiative locale et le dynamisme des citoyens peut se déployer librement. « Dans l'obscurité, dit le sage, plusieurs petites bougies finissent par faire la lumière. »

◆ Parias

ficité » de la gigantesque agglomération de Los Angeles où la présence de communautés hermétiques les unes aux autres et la juxtaposition de l'opulence et d'un tiers-monde constituent un mélange explosif. Et de constater que les autres villes à problèmes « n'ont pas bougé » pour en déduire que l'incident est clos.

Si de nombreux commentateurs se sont empressés d'accuser — à juste titre — l'administration républicaine d'avoir négligé depuis plus de 10 ans les problèmes croissants que connaissent les grandes villes, ce n'est pas pour absoudre une communauté noire qui commence à comprendre la nécessité de s'attaquer, elle-même, à l'inflation de violence que connaissent ses quartiers. Mais parce que ces maux, ont des causes sociales et économiques plus que raciales.

Aliénation

L'appauvrissement et la marginalisation d'une partie croissante de la population, doublés d'une compression accélérée de la classe moyenne, ce tremplin naturel vers la matérial-

lisation du « rêve américain », ont déplacé les fractures sociales : celles-ci se situent aujourd'hui entre les nantis et cette *underclass* qui a remplacé la *lower class* noire, entre ceux qui ont un emploi et les abonnés au *welfare* (aide sociale), et non plus entre Blancs et Noirs, ou, entre Blacks et Latinos, ou entre Noirs et Coréens, ces derniers étant suspects d'avoir réussi trop vite leur intégration économique. « Un reproche d'autant plus injuste que la plupart de ces Coréens sont là depuis 10 ou 20 ans. Mais beaucoup d'entre eux ne connaissent pas la communauté noire. D'où les problèmes qui surgissent parfois », explique le professeur Elijah Anderson du département de sociologie de l'Université de Pennsylvanie, noir lui-même.

Ce spécialiste des questions raciales et des communautés urbaine voit surtout dans la perte des emplois l'explication majeure des difficultés que connaissent les centres-villes et les communautés qui y vivent encore. « Au cours des 15 dernières années, des millions d'emplois industriels ont disparu et une partie importante de l'activité manufacturière a été transférée hors des États-

Unis, là où la main-d'oeuvre est moins chère, dit-il. Les entreprises de haute technologie qui ont parfois pris le relais ont abandonné les centres-villes, livrés aux plus pauvres. Ceux-ci n'ont pas tardé à sombrer dans l'aliénation, sociale et économique, dans un environnement de plus en plus dégradé, puisque plus personne n'avait intérêt à s'en occuper. Même pas la classe moyenne noire, qui s'est empressée de gagner les banlieues dès qu'elle l'a pu. »

Du coup, dans ces quartiers transformés en ghettos, que les collectivités n'ont plus les moyens de réhabiliter, le commerce de la drogue est devenu la seule véritable activité économique; les Afro-Américains, qui estiment avoir un droit d'antériorité dans la conquête des rares emplois subalternes mais refusent le plus souvent d'accepter ceux qui sont mal payés, ont été contraints de cohabiter avec de nouveaux immigrants prêts à tous les sacrifices : Hispaniques surtout, mais aussi Asiatiques (y compris des boat-peuple vietnamiens). Contraints de survivre face à la désertification des centres-villes, ces parias ont fait cause commune, tandis qu'une nou-

velle génération de laissés-pour-compte, celle des jeunes Blancs privés d'emploi et de diplômes venait exercer une redoutable « concurrence ». Et perturber les statistiques.

Records

Certes, les Noirs, qui représentent un peu plus de 12 % de la population américaine, détiennent encore de nombreux « records » : ceux des sans-emploi (36 % des Noirs), de la population carcérale (47 % des prisonniers de sexe masculin), des enfants vivant au-dessous du seuil de pauvreté (42 %), des victimes d'homicides (50 % contre 43 % il y a 10 ans), des cas de sida (36 %) . . . Enfin 57 % des familles noires sont des mères isolées avec enfants. Au regard de cet étrange palmarès, seuls les jeunes *natives*, c'est-à-dire les descendants d'Indiens, sont encore plus « dévastés » sociologiquement et économiquement que les Noirs, selon la récente étude menée par le professeur Michael Resnick.

Mais les statistiques relatives à la pauvreté montrent l'existence d'un sous-prolétariat urbain « interethnique » exclu de la croissance. Aujourd'hui aux États-Unis, plus de 60 % des pauvres, soit 21 millions de personnes, sont des Blancs, vivant dans les villes mais aussi dans le milieu rural où la pauvreté s'aggrave aussi, à côté de 9,6 millions de Noirs et de 5,4 millions d'Hispaniques (1).

C'est pour éviter d'en arriver là que l'ex-président Lyndon Johnson avait lancé en 1964, l'année de la promulgation de la loi sur les droits civiques (étape déterminante pour la communauté noire), la fameuse « guerre contre la pauvreté ». Appuyée par l'appareil démocrate, cette initiative avait permis d'impor-

tants travaux d'infrastructure, la mise en place de services sociaux, la construction d'écoles et le développement de programmes scolaires pour les minorités, dont les Noirs formaient l'essentiel. De nombreuses organisations à but non lucratif avaient alors vu le jour et, aujourd'hui, on peut dresser un bilan « globalement positif » de leur action (ainsi qu'en témoigne, par exemple, le succès des Job Corps (2), en dépit de certaines critiques dénonçant la création d'un « système d'assistanat » et préconisant de passer du *welfare* au *workfare* (aide conditionnée par la recherche d'un emploi).

Près de 30 ans après les émeutes de Watts, si l'égalité des droits des minorités (où figurent officiellement les . . . femmes) est acquise sur le papier, l'ampleur des problèmes sociaux amène les responsables de communautés à préconiser une « thérapie de choc » — comme pour les pays de l'Est. Une sorte de « plan Marshall » pour reprendre l'expression du représentant de la *National Urban League* qui réclame au président Bush « 50 milliards \$ par an » pour parer au plus pressé.

Rebâtir

Un travail de longue haleine. Et qui exige un engagement politique au plus haut niveau, souligne Robert Curvin, directeur de la division « pauvreté urbaine » à la Fondation Ford. « Le plus dangereux est de faire croire que les pauvres, anciens ou nouveaux, sont seuls responsables de leur sort. C'est toute la société qui est impliquée », affirme-t-il, en citant comme exemple d'antidote aux futures émeutes de la pauvreté le programme communautaire mis en place à Watts en 1965, avec le con-

cours de la Fondation Ford et d'autres organisations. Cette opération a permis, avec bien du mal et beaucoup d'argent, de rebâtir quelques bâtiments, de planter des arbres, d'embaucher des professeurs et de créer une petite zone d'entreprises pour les firmes qui acceptent de prendre le risque.

« Les émeutes de Los Angeles sont la combinaison d'un déclin économique et de l'abandon des centres-villes. Mais c'est aussi le résultat de l'insensibilité de la société au sort de ceux qu'elle a laissés sur sa route, ceux qui ne votent pas. . . C'est un danger qui guette aussi les autres pays, la plupart des grandes villes », lance Robert Curvin.

Mondialisation et intégration économiques aidant, les États sont confrontés aux mêmes contraintes budgétaires et, quand le besoin d'économies se fait sentir, la tentation est grande de faire des coupes au chapitre social. De plus, les phénomènes d'urbanisation difficilement contrôlée, de suppressions d'emplois manufacturiers et de glissement vers des activités de services souvent précaires et nomades, risquent de déboucher sur un danger collectif : un apartheid social. Qui laisserait déssemparées des sociétés jusqu'ici préoccupées surtout par d'autres formes de ségrégation. . .

(1) Mais 30 % des Noirs sont « pauvres », 28 % des Hispaniques et seulement 10 % des Blancs.

(2) Ces programmes, créés à partir d'initiatives locales, visaient à donner une formation professionnelle à des jeunes de 16 à 21 ans ayant abandonné l'école, en les sortant de leur milieu familial.



Scène des émeutes récentes de Los Angeles : il s'est développé aux États-Unis une véritable sous-classe urbaine qui transgresse les lignes raciales.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

La petite bibliothèque du parfait Montréalais

Paule des Rivières

MICHEL Tremblay aurait-il pu pondre *La grosse femme d'à côté est enceinte* ailleurs qu'à Montréal? Combien d'auteurs ont trouvé leur inspiration en sillonnant les rues de la ville, en explorant ses arrière-cours, en écoutant ses résidents? Quelques-uns assurément, auxquels, entre deux défilés, la Corporation des célébrations du 350^e et l'Union des écrivains ont voulu rendre hommage.

Ainsi, hier, les deux organismes ont rendu publique une liste de 30 ouvrages sur Montréal, des romans et des essais qu'un jury a sélectionnés parmi plus de 200 titres. Au cours de l'été, ces 30 ouvrages, divisés en trois catégories, fiction, essai et littérature jeunesse, seront mis en valeur de diverses manières, notamment par un concours de vitrines en librairies.

Mais surtout, les lecteurs montrealais pourront voter pour le livre qu'ils préfèrent dans cette bibliothèque. Ils auront jusqu'au 10 septembre pour déposer leur formulaire de la vingtaine de bibliothèques ou librairies choisies. LE DEVOIR publiera chaque semaine le formulaire et la liste. En plus du concours *Montréal à moi*, le jury décernera six autres prix à la fin de l'été. Les auteurs recevront 2000 \$ chacun.

Pour présider le jury, l'Union des écrivains au fait appelé à un de ses membres honoraires, Pierre Dansereau, biologiste, géographe, écologiste et... Grand Montréalais.

« Cette mini-bibliothèque devrait permettre de rejoindre les intuitions poétiques autant que les faits purs et durs de Montréal », résumait M. Dansereau, hier, quelques heures avant le dévoilement officiel de la liste. Et il a raison. Car il y a de tout dans cette sélection, du roman, du théâtre, de la poésie, de l'architecture, de la géographie. Bref, des découvertes ou des redécouvertes en perspective.

Pour tout savoir sur Montréal, il faudrait lire bien plus que les 30 ouvrages suggérés, concède Pierre Dansereau. Mais, les livres choisis peuvent donner une bonne idée de l'évolution psychologique de Montréal, qui, il n'y a pas si longtemps, était encore un gros village.

Mais quelles sont donc ces perles rares? Dans la catégorie fiction: *Les Belles-sœurs* de Michel Tremblay, *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy, *Une certaine fin de siècle* de Claude Beausoleil, *Ces spectacles agités* de Louis Hamelin, *Les*



Fridolinades de Gratien Gélinas, *La grosse femme d'à côté est enceinte* de Michel Tremblay, *La Jument des Mongols* de Jean Basile, *Maryse* de Francine Noël, *Le Matou* de Yves Beauchemin, *Le nez qui voque* de Réjean Ducharme, *La petite patrie* de Claude Jasmin, *The Apprenticeship of Duddy Kravitz* de Mordecai Richler, *The other Language*, *English Poetry of Montreal*, présentée

par Endre Parkas, *Two Solitudes* de Hugh MacLennan et *Zone* de Marcel Dubé.

Dans la catégorie littérature jeunesse, le jury a retenu *Ah! belle cité* de Alfred city, de Stéphane Poulin, *Alfred dans le métro* de Cécile Gagnon, *Les catastrophes de Rosalie* de Ginette Anfosse, *Un serrurier en Nouvelle-France* de Danielle Pigeon et *Hélène Charlebois-Dumais* et *Le*

visiteur du soir de Robert Soulières.

Les essais, ouvrages historiques ou livres d'art suivants ont été sélectionnés: *L'Architecture de Montréal*, sous la direction de Raymonde Gauthier, *Guide des styles et des bâtiments*, *L'Architecture de Montréal*, de François Rémy et Brian Marrett, *Histoire de Montréal depuis la Confédération* de Paul-André Linteau, *Marie Gérin-Lajoie, de mère en fille, la cause des femmes*, de Hélène Pelletier-Baillargeon, *Montréal* de Michael Drummond et Michel Tremblay, *Montréal en prose* présentée par Nathalie Fredette, *Montréal, esquisse de géographie urbaine* de Raoul Blanchard, *Montréal, son histoire, son architecture* (tome 1), de Guy Pinard, *Montréal, une esquisse* du futur, de Jean-Claude Marsan, *Promenades littéraires dans Montréal* de Monique Larue et Jean-François Chassay.

Le jury, qui outre M. Dansereau, comprend Hélène Charbonneau, spécialisée en littérature jeunesse et qui a travaillé pendant près de 40 ans soit comme documentaliste soit comme bibliothécaire, Louis Dubé, directeur des librairies Flammarion, René Durocher, historien, vicedoyen à la gestion de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal et Jacques Pelletier, professeur de littérature à l'Université du Québec à Montréal.

Les 30 livres retenus faisaient partie d'une pile plus épaisse de 200 ouvrages que les éditeurs avaient fait parvenir au comité. On leur avait demandé des ouvrages bien écrits, révélant un aspect ou une problématique de Montréal. Ce qui signifie que de très bons livres écrits par des Montréalais mais dont l'action se déroule ailleurs ne pouvaient être retenus. Certains ouvrages sont des parutions récentes, d'autres ont été écrits il y a longtemps. Certains sont archi-connus (l'on pense à Tremblay qui remporte la palme avec deux oeuvres plus une participation à une troisième, au *Matou* de Yves Beauchemin ou à *Maryse* de Francine Noël, alors que d'autres ont peut-être été oubliés. Chacun apporte « un instant dans la vie de Montréal ».

La liste comprend quelques ouvrages anglais, dont un de Mordecai Richler — mais pas son dernier —, précise Pierre Dansereau. Pour le président du jury, il était important de souligner ainsi l'immense apport de la communauté anglophone au développement de Montréal. Elle a préservé un important patrimoine, souligne-t-il, à une époque où nous étions dans le spirituel ou préoccupés de notre avenir économique.

CLASSIQUE

Une musicalité qui fait oublier

I Musici de Montréal

Dir. Yuli Turowsky
Mozart, *Symphonie* no. 15 K. 124, *Cassation* no. 1 K. 63; Rimski-Korsakov, *Mozart et Salieri* op. 48, opéra en un acte et deux tableaux sur un texte de Pouchkine, avec Nikita Storoyev (Salieri, basse), et Vladimir Bogachev (Mozart, ténor), Marc-André Hamelin (piano), Jacques Proulx (violon) et un chœur de pigistes.
Dimanche 24 mai, salle Claude-Champagne.

Carol Bergeron

IL N'Y A pas que l'OSM qui en fin de saison enregistre. L'ensemble I Musici de Montréal travaille ces jours-ci avec l'éditeur anglais Chandos à un prochain disque Schönberg et à un autre consacré à *Mozart et Salieri*, un opéra de poche dont Nikolai Andréievitch Rimski-Korsakov puise le sujet (l'empoisonnement de Mozart par Salieri) dans l'une des *Scènes dramatiques* du poète et dramaturge Alexandre Sergueievitch Pouchkine. Ce prétexte fut évidemment l'occasion d'un programme où la musique de Mozart servit de prélude à celle du compositeur russe.

Une *Symphonie* de style germano-italien, la 15^e écrite pour la cour de Salzbourg, ouvrait sur un ton léger cette soirée qui allait pourtant nous mener à la mort de son auteur, à son assassinat par un collègue jaloux (selon la légende non fondée). La première *Cassation* — musique d'accompagnement pour une cérémonie ou un banquet dont les différents morceaux peuvent être joués séparément, d'où l'idée d'une « suite cassée » ou « cassation » — complétait ce portrait partiel d'un Wolfgang adolescent, compositeur de musique mondaine.

Yuli Turowsky parcourt ces deux partitions avec une admirable sobriété de ton. Menant son orchestre avec une rafraîchissante vitalité, il donna au discours la

musicalité qui fait oublier la minceur du propos. C'est d'ailleurs ainsi que l'on y garde éveillée l'attention d'un public passif. Selon le musicologue français Michel Hofmann, le *Mozart et Salieri* « est une oeuvre parfaite, trop parfaite pour être belle, puisque l'essentiel lui fait défaut: le génie, l'inspiration... la musique! ». Ce jugement sévère a peut-être privé l'ouvrage de l'estime qu'il mérite. Il semble que les efforts d'un Chaliapine (créateur du rôle de Salieri) pour le faire connaître en Europe de l'Ouest soient demeurés sans lendemain. En Russie, il est au contraire passé au répertoire des grands théâtres.

D'une évidente qualité littéraire, selon les connaisseurs, le texte de Pouchkine fut intégralement retenu par le compositeur qui le traita en « mélodie continue », à la manière de Wagner ou de Moussorgski. La barrière de la langue ne gêne toutefois pas car le tout se déroule sans longueurs. Contrairement à la version discographique bulgare (Fedelio 1827) où le chef Stoyan Angelov prend quelques libertés avec la partition, Turowsky affirme avoir utilisé l'édition originale russe des oeuvres de Rimski-Korsakov: le rôle de Salieri y est destiné à la basse (et non au baryton), l'orchestration ne fait point usage de l'orgue et le *Lacrimosa* du *Requiem* de Mozart ne fait point partie des citations que Rimski a employées.

Dans une légère mise en scène réaliste rapportée de Russie, Nikita Storoyev et Vladimir Bogachev se partageaient le récit qui aurait tout aussi bien pu se dérouler en version de concert. Il faudra sûrement voir ce que donnera l'enregistrement car dimanche, la basse Storoyev ne semblait pas en très grande forme vocale — j'ostesse douteuse, « vibrato » trop large. Moins important, le rôle de Mozart fut admirablement chanté.



Où donner de l'oreille?

Philharmonie des Vents du Québec

Avec la participation du Choeur de l'Orchestre Métropolitain, dir. Agnès Grossmann: Handel, *Music for the royal firework* (1749); Vaughan Williams, *Concerto pour tuba* (1954), transcrit pour orchestre à vent par Robert Hare, avec le tubiste Alain Cazes; Morel, *De subitement lointain* (1989); Stravinski, *Symphonie des psaumes* (1930). Samedi 23 mai, salle Claude-Champagne.

Carol Bergeron

FINI le temps où le poulx de l'activité musicale se mesurait à une, deux ou trois sociétés de concerts. Aujourd'hui, on ne sait plus où donner de l'oreille. La saison d'hiver s'achève-t-elle, qu'elle n'en finit plus de finir à travers tous ceux qui veulent signaler qu'à l'autisme prochain ils seront encore là et plus dynamiques que jamais. « Alleluia, louez le Seigneur », proclame le *Psaume 150*; « alleluia, louez le Seigneur », reprend Stravinski dans la *Symphonie des psaumes*. Voilà sur quel mode de louange la Philharmonie des Vents du Québec (PVQ) achevait sa propre saison, la troisième depuis sa fondation en 1989.

Venue avec le Choeur et quelques violoncellistes de l'Orchestre Métropolitain (OM), Agnès Grossmann se retrouvait à la tête de cette quarantaine de vents que dirige habituellement Alain Cazes. La raison étant que lorsque ce dernier ne s'occupe pas de la direction musicale de l'Harmonie de l'Université de Montréal, de l'Orchestre à vent du Conservatoire de Montréal et de la PVQ, il joue du tuba... à l'OM, à la Société de musique contemporaine du Québec.

NOS CHOIX TÉLÉ

Jeune autrement

Début d'une série de 13 émissions sur la réalité des adolescents d'aujourd'hui. On commence ce soir dans une polyvalente de Montréal.
Radio-Québec 20 h

☆☆

Le match de la vie

Changer de peau, changer d'air, changer de vie... Une émission sur des gens qui ont changé: des itinérants qui ont retrouvé la société, un professionnel devenu éleveur et une mère de famille devenue religieuse!
TVA 21 h

☆☆

Rideau

Claudio Arrau, âgé de 85 ans, dans un concert Beethoven enregistré avec l'Orchestre symphonique de Londres, interprétant le Concerto Émersonien, la Cinquième Symphonie et l'Ouverture d'Egmont. La grande classe.
Radio-Québec 21 h

☆☆

Ciel mon mardi

Cette émission-débat voulait donner la parole aux lesbiennes, et selon les échos reçus le tout a viré à la foire d'empoigne et à la polémique.
TVS 22 h 40

— Paul Cauchon

Quatre Canadiens en semi-finale au CIMM

Marie Laurier

QUATRE des sept pianistes internationaux inscrits au Concours international de musique de Montréal (CIMM) se sont qualifiés pour participer à la seconde épreuve, répétant ainsi l'exploit de 1971 alors qu'un même nombre de pianistes du Canada s'étaient rendus jusqu'à ce cycle.

Commencée dimanche, la semi-finale s'est poursuivie toute la journée hier et elle se termine ce soir. Ce n'est toutefois qu'aux petites heures du matin (mercredi) que nous connaîtrons les neufs finalistes.

Il ne reste qu'une seule concurrente canadienne à se présenter devant le jury pour la seconde épreuve, soit Lucille Yoonhi Chung, du Québec qui jouera à 15 h24 cet après-

midi au Théâtre Maisonneuve. Les trois autres, Jamie Parker, de la Colombie-Britannique, Richard Raymond, du Nouveau-Brunswick et Naida Cole, de l'Ontario ont passé le second test hier.

Des 49 pianistes participant au premier cycle du concours, il en restait 17 pour le second, soit six femmes et 11 hommes: outre les quatre du Canada, deux de l'Allemagne, trois du Japon, deux de la République populaire de Chine, un de la France, un de la Russie, ainsi que les candidats uniques de la Biélorus, de la Bulgarie, de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande.

De nombreux mélomanes assisteront aux épreuves et ce n'est devant 175 personnes résistant au suspense que la présidente du jury du CIMM,

Me Suzanne Vadeboncoeur, a dévoilé à 1h 05 du matin, dimanche, la liste des concurrents en lice pour la seconde épreuve.

Les personnes ne pouvant assister au concours ont néanmoins le loisir d'en écouter les meilleurs moments, parsemés d'entrevues, sur les ondes du réseau FM Stéréo de Radio-Canada, de 13 h à 17 h et de 20 h à minuit. Rappelons que le public peut, par voie de scrutin, décerner au pianiste de son choix le Prix du public, sans égard à la décision officielle du jury. Ce prix, d'une valeur de 700 \$, constitue une initiative fort stimulante pour tous les jeunes artistes. Il est complètement indépendant de la décision officielle du jury.

L'épreuve finale aura lieu les 29, 30 et 31 mai et les lauréats participeront au concert de gala le soir du 2 juin, avec orchestre cette fois dirigé

par le maestro Otto-Werner Mueller. Le premier prix est de 15 000 \$, les deux autres de 10 000 \$ et de 5 000 \$. Un montant de 8 300 \$ sera partagé par les six autres finalistes, le prix du public et un prix de 700 \$ au meilleur interprète de l'oeuvre canadienne inédite, une pièce d'environ sept minutes du compositeur ontarien Brian Cherney.

Aujourd'hui même, par ordre de préséance, cinq semi-finalistes se présentent devant le jury à compter de 13 h: Read Gainsford, Nouvelle-Zélande, Sun Ci-Ying, République populaire de Chine, Lucille Hoochi Chung, Canada, tous trois en matinée, enfin la Japonaise Midori Honara et l'Italien Roberto Corlano, au soir à compter de 20 h. Ce sera ensuite la délibération du jury pour la grande épreuve finale.

De Bernanos à Vermeer

Colette

de la compagnie « Oud Huis Stekelbees ». *Qu'il était bleu le ciel* de la compagnie Image Aigue

Lyne Crevier

DEVANT NOUS, un écran de papier d'emballage sert de partie de décor. Un formidable roulement de tambour retentit. Voilà que le spectacle commence. Deux acteurs flamands se donnent laborieusement la réplique en français avec des ronds dans le ton, des chutes dans la phrase, qui rendent néanmoins le tout délicieux et parfaitement incongru même s'il faut redoubler d'attention. Pièce tout ce qu'il y a de réaliste, *Colette*, de la compagnie flamande « Oud Huis Stekelbees », nous fait voir la vie en petites portions. Une existence comme on en retrouve à la douzaine dans le milieu ouvrier. Agrémentée de accents de lyrisme et d'esprit de rébellion.

Colette, une fillette de 14 ans douée pour l'esquisse et la débrouille, doit s'occuper seule d'une mère faiblarde, saouleur, alcoolique, et d'une petite sœur adorée qu'elle promène fièrement en poussette, tout en faisant l'école buissonnière. Tête, un brin menteuse, façon d'escamoter son profond désarroi, Colette rencontrera un drôle de zigoto, Arsène. Un peu Lupin sur les bords, un peu voleur, un peu voyeur, il dérobe quelques secrets à la petite d'un naturel méfiant. Entre eux, se nouent des liens d'amitié, des relations tendues, troubles aussi. Séducteur, fraîcheur, « plaqué » par sa femme, le monsieur, en manque de plaisirs charnels, se retient toutefois d'aller

trop loin...

L'auteur Arne Sierens a choisi délibérément la langue de la rue, frondeuse donc, mais sans vulgarité. L'humour en outre y est omniprésent, comme un accent de liberté dans un monde autrement étouffant. C'est ainsi que Colette, issue d'une mère belge et d'un père espagnol porté absent, ne passe jamais une journée sans danser le flamenco. Point commun qu'elle voudrait partager avec ce père magnifié, invisible désormais. Au son de la musique andalouse, elle martèle rageusement le sol de ses talons. C'est devenu sa raison de vivre, sa façon d'être d'exister pleinement. Autrement, autrement la *vida parece sin brillo*.

Interprétée à ravir par Goele Derick et Mark Verstraete, la pièce touche droit au cœur. Diabrement vivants, les acteurs créent des instants mémorables qui s'assortissent de tension, de volte-face, de délicatesse aussi. Le public ado — auquel la pièce s'adresse — et le grand public assistent ici à une oeuvre accomplie. La scénographie, elle, opte pour la « pauvreté » des moyens avec échelles et mètres de papier, derrière lesquels se profilent des ombres chinoises au son de *Summer in the City* des Beatles. Question d'agrémenter la vie monotone. Intéressante aussi, la chambre perchée de Colette, qui se dresse aux regards des spectateurs. Lieux de tous les désirs, de tous les possibles.

Au plan de la mise en scène, la toute première de Johan Dehollander, on remarque ici et là des trous, des défaillances — qui ne sont pas véritablement dramatiques — mais qui rompent toutefois le charme des comédiens au naturel si désarmant.

En guise de finale, Colette, irrésistible dans sa robe à volants, réduit en miettes son destin de paumée, en attaquant le mal par le mal. En dansant le flamenco avec rage, défi, séduction, elle s'élève immanquablement au-dessus du commun. Triomphante, la fillette en restitue la frénésie par cette sorte d'ivresse traduite en brusques emportements et en heurts incessants. La pièce est présentée aujourd'hui à 13 h 30 à la Maison Théâtre.

Un parfum exquis

Comme on revient sans cesse devant un tableau aimé, *Qu'il était bleu le ciel*, ouvrage métissé, lumineux, finement ciselé, devrait aussi nous interpeller. La pièce pulvérise un parfum exquis, prenant, en s'inspirant de l'oeuvre de Vermeer, sous l'angle particulier du personnage féminin, rêveur, en train soit de lire une lettre, soit d'écrire, en prenant la pose devant le miroir.

Prêtresse de la compagnie Image Aigue, la Française Christiane Véricel accomplit tout simplement des prodiges. Imaginez, elle fait jouer à la fois des enfants et des adultes de nationalités diverses avec une rare maestria. Sans exception, les acteurs, d'une fascinante justesse, d'une élégante souplesse, se déplacent sur le damier noir et blanc de la scène tels des pions fugaces, parfois immobiles, baignés qu'ils sont de « vie silencieuse ». À l'honneur, la lecture d'amour convoitée, subtilisée, lue et perçue, celle précisément que l'on aperçoit dans nombre de peintures de Vermeer. Par-ci par-là, on entend des fragments de textes de Roland Barthes à François Chemin. Par exemple, une adorable gamine va nous entretenir très docilement de sujet amoureux, de dialectique, de discurs-

sus, tout en déclenchant l'hilarité de la salle.

Ces êtres qui s'amuse à s'épier, à se jalouser, à s'imiter, à se rebeller ou à se chamailler, sortent de la rigidité du cadre, animés d'une ferveur sans pareille. Le théâtre s'enfuit ici de tous les côtés à la fois — arts plastiques, danse, littérature, musique (signée Louis Sclavis) — en nous plongeant dans un rêve aérien, au gré de la peinture hollandaise. Paul Claudel n'a-t-il pas déjà dit « l'oeil écoute ». Et c'est exactement ce que l'on ressent devant *Qu'il était bleu le ciel*. Par ce précis dramaturgique d'une légèreté absolue, les sens se fondent.

Rien n'est ici pesant dans le contenu ni lourd esthétiquement parlant. Personnages et objets bougent comme dans la vie. Les enfants adoptent l'attitude des adultes dans la séduction, la naïveté, la confusion ou l'exaltation des sentiments. Tous regards éperdus, des mines réjouies, au gré d'une chorégraphie joliment réglée sous le couvert d'affinités électives à géométrie variable. La lumière en outre balaye ces tableaux mouvants d'une aura de perfection admirable. Tantôt elle éclaire des fruits, un rideau de velours, tantôt elle rehausse les traits fins d'un enfant, une longue chevelure, tout en donnant un éclairage particulier au miroir où l'on se recoiffe, où l'on ajuste son costume. Les artistes d'Image Aigue imposent un style elliptique méritoire où l'image, baignée d'une splendeur imparable, supplante le mot. Où l'émotion vrille le cœur, où l'impression grave à jamais la mémoire. À voir coûte que coûte. *Qu'il était bleu le ciel* est présenté aujourd'hui à 10 h et à 13 h 30 à l'Agora de la danse.

VIDÉO

L'entraînement à l'insanité et la quête du sens

Daniel Carrière

LE 22 MAI dernier, les Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), un centre de recherche en arts médiatiques, donnaient le coup d'envoi à leur événement annuel, *Le printemps de PRIM*. Se poursuivant jusqu'au 5 juin, au 3981, boul. Saint-Laurent, bureau 310, l'événement comporte deux volets : *Trans-Visions*, une exposition d'installations interactives et le *Salon Vidéo*, offrant la possibilité de visionner à la carte les œuvres récentes des membres de PRIM.

Le soir même, on lançait *Motel Kubiniana*, le dernier vidéo du Département d'Entraînement à l'Insa-

nité (D.E.I.), la plus belle synthèse, à ce jour, de son humeur massacrante. D.E.I. est un collectif d'artistes polymorphes et interchangeables — Loulou Anode, Neam Cathod, Mhael, Michel Giroux, Monty Cantsin, j'en oublie certainement. Le département lui-même a déjà eu quelques pseudonymes (IDT Meats Art, Productions Cathodiques) et il était membre du *Jury*, la performance qui a eu lieu lors du vernissage des Cent jours d'art contemporain, en 1987.

En 1989, la Fondation DANAÉ, à Pouilly-en-Loire, présentait *Daniku*, une installation de D.E.I. La même année, le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal programait le vidéo de

l'installation. Les réactions avaient été vives.

On connaissait à peu près les motivations iconoclastes de D.E.I., mais la métaphore dévastatrice de *Daniku* avait dérangé de façon signifiante. À des scènes de fellation vieillottes, on voyait joutés l'Amérique latine, les chemins de terre battus par le sang humain, et les antichambres où le festin porno-politique alimente l'hégémonie du Nord sur le Sud. L'installation présentée en Europe situait ça devant un prie-Dieu, en zone de combat, et proposait sans équivoque qu'on ne pouvait condamner *Daniku* qu'en se condamnant soi-même.

Motel Kubiniana, en comparaison,

est un conte pour enfants, sur les relations humaines. Faisant preuve de maîtrise du médium vidéo — les premières minutes sont parfaites, et se poursuivent sur le ton de la parodie la plus subtile, enfin — D.E.I. peaufine aussi les images de synthèse et l'infographie qui concourent à illustrer leur sens de la dérision. Toujours présente, la pornographie est si *soft* qu'on s'endormirait dessus et le sang qui s'intègre aux effets spéciaux n'agresse plus gratuitement. Tout ça repose sur la superbe musique de Hans Erich Apostel, interprétée par Karl Steiner, sans contredire la profession de foi de D.E.I. : « La mort est partout, nous sommes de la viande ».

Trans-Visions regroupe quatre ins-

tallations interactives : *Rten*, de Gisèle Trudel et Stéphane Claude, qu'on a vu à la galerie B-312 en décembre 1991, *L'Inerte et le Vivant*, le musée numérique du groupe Nexus, *Errance*, du collectif composé de Marielle Chagnon, Véronica Gill, Sophie Givernaud, Agnès Parent et Gilles St-Amant, et enfin *Vanité*, réalisé par Hugo Brochu et le même collectif, auquel viennent s'ajouter les noms de Stéphane Bellavance, Simon Lacroix, Mario La Frènière, Natalie Lamoureux, Eric Martel, Michel Vincent et Isabelle Watier.

Trans-Visions, *Errance* et *Vanité* occupent la place de la relève. On rencontre à ces œuvres des inventions réelles, qui en disent plus long sur l'évolution de l'installation vidéo que

sur les artistes, dans le cas d'*Errance*. De même qu'une précision du contenu qui révèle davantage cette relève avide de sens et capable de le produire, dans le cas de *Vanité*.

Une armoire à lavabo coiffée de mélamine marbrée, surmontée d'un miroir, recourt à une interactivité banale — on actionne le déroulement de l'histoire en se plaçant devant le miroir, on le contrôle grâce aux robinets — pour suggérer le malaise d'un couple happé par la haine, et provoquer celui du spectateur pris à partie à l'heure sacrée des ablutions.

S'il passe avec succès l'épreuve de la dispute, l'utilisateur pourra atteindre le tableau final, une allégorie du bain de la réconciliation. À voir.

Transports Québec Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types C et D, sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée) et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types A et P, seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Pour les contrats de types A et P, lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjudgé. L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Pour tous les types de contrats, on peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant la somme indiquée à la rubrique «coût du dossier» lorsque applicable. Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements et les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

QUÉBEC Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	MONTREAL Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061
--	----	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Le sous-ministre,
Georges Lalande

C Contrat no 2093-92-0609 — Pose d'une couche d'usure sur la route 169, dans les municipalités de Pénboka et Ste-Jeanne-d'Arc, M.R.C. Maria-Chapdelaine, circonscription électorale de Roberval. Longueur de 8,97 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 64 000 \$ ou chèque visé: 32 000 \$
Coût du dossier: 10 \$
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 2094-90-3553 — Remplacement de câbles d'alimentation des RILS et ALS de la piste 12-30 de l'aéroport de St-Honoré, M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay, circonscription électorale de Dubuc.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 3 800 \$ ou chèque visé: 1 900 \$
Coût du dossier: 10 \$
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 9 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 3111-92-0905 — Correction de courbe verticale, préparation et revêtement souple à Baie des Rochers sur la route 138, dans la municipalité de Saint-Siméon par., M.R.C. Charlevoix-est, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 0,54 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 44 000 \$ ou chèque visé: 22 000 \$
Coût du dossier: 20 \$
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 3223-91-0938 — Terrassement, structure de chaussée, revêtement souple, aménagement d'espaces verts, éclairage routier et installation de feux de circulation sur les routes 173 et 276, dans la municipalité de St-Joseph-de-Beauce, M.R.C. Robert-Cliche, circonscription électorale de Beauce-Nord.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 72 000 \$ ou chèque visé: 36 000 \$
Coût du dossier: 40 \$
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 5036-92-0909 — Terrassement, structure de chaussée, drainage, massifs et conduits pour feux de circulation et enrobé bitumineux préparé et posé à chaud, à l'intersection de la route 112 (boul. Bourque) et de la rue Fortier, dans la ville de Rock Forest, M.R.C. Sherbrooke, circonscription électorale d'Orford. Longueur de 0,55 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 35 600 \$ ou chèque visé: 17 800 \$
Coût du dossier: 20 \$
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6100-92-0603 — Traitement de surface sur diverses routes, dans diverses municipalités, M.R.C. Drummond, Le Bas-Richelieu et Les Maskoutains, circonscriptions électorales de Johnson et Nicolet.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 18 200 \$ ou chèque visé: 9 100 \$
Coût du dossier: 10 \$
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 10 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6365-92-0632 — Planage, correction et pose d'une couche d'usure à l'enrobé bitumineux sur l'autoroute 20, dans les municipalités de Rivière-Beaudette et Saint-Zotique, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges. Longueur de 15,2 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 135 000 \$ ou chèque visé: 67 500 \$
Coût du dossier: 10 \$
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6365-92-0634 — Correction et pose de couche d'usure d'enrobé bitumineux sur l'autoroute 40, dans les municipalités de Pointe-Fortune et Sainte-Madeleine-de-Rigaud, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, circonscription électorale de Vaudreuil.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 216 000 \$ ou chèque visé: 108 000 \$
Coût du dossier: 810 \$
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 19 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6474-92-0710 — Pose d'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour le revêtement de la structure de la chaussée de la route 329, dans les municipalités de Mille-Îles et Morin-Heights, M.R.C. d'Argenteuil et Les Pays-d'En-Haut, circonscription électorale d'Argenteuil. Longueur de 2,3 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 14 600 \$ ou chèque visé: 7 300 \$
Coût du dossier: 10 \$
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 10 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

DÉNEIGEMENT DES ROUTES

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

QUÉBEC Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	MONTREAL Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061
--	----	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,
Georges Lalande

D Contrat no 2090-92-4203 — Déneigement et déglacage de la route 167, dans diverses municipalités, comprises entre La Doré et Le Km 109 sur le Parc de Chibougamau, M.R.C. Domaine-du-Roy, circonscription électorale de Roberval. Longueur de 80,45 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (90) Roberval, (94) Chicoutimi, (93) Métabetchouan, (99) Chibougamau, (32) Cap-de-la-Madeleine.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 17 500 \$ ou chèque visé: 8 750 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 2099-92-4203 — Déneigement et déglacage de la route 113, dans la municipalité de Baie James comprenant divers cantons, circonscription électorale d'Ungava. Longueur de 143,961 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 29 000 \$ ou chèque visé: 14 500 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le jeudi, 18 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 3120-92-4211 — Déneigement et déglacage de l'Avenue Royale à partir de la limite Est de la ville de Beaulieu jusqu'à l'intersection de la route 138, dans la paroisse de St-Joachim, M.R.C. La Côte-de-Beaupré, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 4,64 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (20) Québec, (93) Métabetchouan, (11) La Malbaie, (29) Cap-Santé.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 1 500 \$ ou chèque visé: 750 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 3129-92-4204 — Déneigement et déglacage de la route 367, dans les municipalités de St-Léonard s.d. et Rivière-à-Pierre s.d., M.R.C. Portneuf, circonscription électorale de Portneuf. Longueur de 30,92 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (29) Cap-Santé, (20) Québec, (32) Cap-de-la-Madeleine.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 7 500 \$ ou chèque visé: 3 750 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 3129-92-4206 — Déneigement et déglacage de la route 358 et diverses autres routes, dans les municipalités de Cap-Santé s.d., St-Basile sud village et St-Basile paroisse, M.R.C. Portneuf, circonscription électorale de Portneuf. Longueur de 19,94 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (29) Cap-Santé, (20) Québec, (32) Cap-de-la-Madeleine.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 4 700 \$ ou chèque visé: 2 350 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le jeudi, 18 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 3213-92-4267 — Déneigement et déglacage de la route 204 dans diverses municipalités, M.R.C. L'Islet, circonscription électorale de Montmagny-L'Islet. Longueur de 27,33 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (13) Saint-Jean-Port-Joli, (10) Saint-Pascal, (15) Saint-Charles, (22) Lac Etchemin.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 6 700 \$ ou chèque visé: 3 350 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le jeudi, 18 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 3223-92-4215 — Déneigement et déglacage du chemin Ste-Marguerite, du rang Ste-Marguerite et de la route Langevin à partir de l'église de St-Philibert jusqu'à la limite de St-Georges ville et St-Georges Est paroisse, et ce dans les municipalités de St-Philibert et St-Georges-Est paroisse, M.R.C. Beauce-Sartigan, circonscription électorale de Beauce-Sud. Longueur de 9,37 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (23) Beauceville, (15) Saint-Charles, (22) Lac Etchemin, (24) Lac Mégantic, (27) Black Lake, (28) Laurier Station.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 1 800 \$ ou chèque visé: 900 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 4034-92-4205 — Déneigement et déglacage de la route 116 dans diverses municipalités, circonscriptions électorales d'Arthabaska et Richmond; de la route 255, dans Kingsley-Falls s.d., circonscription électorale de Richmond; du chemin Marie-Victorin, de la rue Tardif et du boul. Kingsley dans diverses municipalités, circonscription électorale de Richmond; de la rue St-Joseph et du chemin de Warwick dans Warwick Canton et de Tingwick paroisse, circonscription électorale de Richmond. Longueur de 46,79 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (34) Victoriaville, (28) Laurier Station, (27) Black Lake, (35) Richmond, (41) Drummondville, (33) Nicolet.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 12 000 \$ ou chèque visé: 6 000 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 5036-92-4211 — Déneigement et déglacage des routes 147, 247 de Granvilleville et les chemins Marlinton et de Cédarville, dans diverses municipalités, entre autres Stanstead-Est, M.R.C. Memphrémagog, Coaticook, circonscription électorale d'Orford. Longueur de 30,00 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (36) Sherbrooke, (25) Cookshire, (35) Richmond, (39) Cowansville.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 8 300 \$ ou chèque visé: 4 150 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 5036-92-4212 — Déneigement et déglacage de l'autoroute 10, de la route 141, des chemins Bolton-Est et Fisher, dans diverses municipalités entre autres Magog Canton, M.R.C. Memphrémagog, circonscriptions électorales d'Orford et Brome-Missisquoi. Longueur de 47,96 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (36) Sherbrooke, (25) Cookshire, (35) Richmond, (39) Cowansville.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 15 300 \$ ou chèque visé: 7 650 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le jeudi, 18 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6139-4213 — Déneigement et déglacage des routes 202, 213 et 237, dans les municipalités de Bedford canton, Stanbridge canton, Dunham ville, Cowansville ville et Freighsburg s.d., M.R.C. Brome-Missisquoi, circonscription électorale de Brome-Missisquoi. Longueur de 46,50 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (39) Cowansville, (35) Richmond, (36) Sherbrooke, (53) Iberville, (51) Saint-Hyacinthe.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 9 000 \$ ou chèque visé: 4 500 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6139-92-4215 — Déneigement et déglacage de la route 241, du boul. Pierre-Laporte, boul. de l'Aéroport, chemins Adamsville, Brosseau, Magenta, Braghnam, des Erables et Fordyce, dans les municipalités de Brigham s.d., Bromont ville et Dunham ville, M.R.C. Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska, circonscription électorale de Brome-Missisquoi. Longueur de 29,78 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (39) Cowansville, (35) Richmond, (36) Sherbrooke, (53) Iberville, (51) Saint-Hyacinthe.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 7 000 \$ ou chèque visé: 3 500 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6256-92-4207 — Déneigement et déglacage des routes 104, 112, 223 et de la Montée St-Luc, dans diverses municipalités, entre autres St-Hubert ville, M.R.C. Champlain, La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu, circonscriptions électorales de Vachon, Chambly et St-Jean. Longueur de 43,45 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (56) Boucherville, (51) St-Hyacinthe, (53) Iberville, (67) Napierville.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 15 400 \$ ou chèque visé: 7 700 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6256-92-4209 — Déneigement et déglacage de l'autoroute 30, dans les municipalités de Boucherville, Ste-Julie, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée et Châteauguay, M.R.C. Lajemmerais, circonscriptions électorales de Bertrand et Verchères. Longueur de 54,88 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 20 600 \$ ou chèque visé: 10 300 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 19 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6558-92-4203 — Déneigement et déglacage de la route 158 et du chemin St-Charles dans St-Thomas par., dans diverses municipalités, M.R.C. Joliette et d'Autray, circonscriptions électorales de Joliette et Berthier. Longueur de 26,34 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (58) Joliette, (32) Cap-de-la-Madeleine, (43) Shawinigan, (62) L'Assomption, (76) Mont-Laurier.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 5 000 \$ ou chèque visé: 2 500 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6558-92-4209 — Déneigement et déglacage des routes 345 et 347, dans diverses municipalités ainsi que des chemins St-Cuthbert et Fafard dans St-Norbert et St-Cuthbert paroisse, M.R.C. D'Autray et Matawinie, circonscription électorale de Berthier. Longueur de 48,32 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (58) Joliette, (32) Cap-de-la-Madeleine, (43) Shawinigan, (62) L'Assomption, (76) Mont-Laurier.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 9 400 \$ ou chèque visé: 4 700 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 19 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6562-92-4206 — Déneigement et déglacage des routes 158, 337, 341 et 346, dans diverses municipalités, M.R.C. diverses, circonscriptions électorales de Joliette et Rousseau. Longueur de 49,51 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (62) L'Assomption, (58) Joliette, (63) St-Jérôme, (76) Mont-Laurier.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 10 700 \$ ou chèque visé: 5 350 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 19 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 6562-92-4207 — Déneigement et déglacage sur les routes 158, 335 et 337, dans diverses municipalités, M.R.C. diverses, circonscriptions électorales de Rousseau, Masson et Prévost. Longueur de 63,95 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. Les districts admissibles sont les suivants: (62) L'Assomption, (58) Joliette, (63) St-Jérôme, (76) Mont-Laurier.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 16 000 \$ ou chèque visé: 8 000 \$
Coût du dossier: gratuit
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

D Contrat no 7075-92-4214 — Déneigement et déglacage de la route 148 dans diverses municipalités, ainsi que du poste de contrôle dans Lochaber Ouest incluant l'aire de stationnement d'une superficie de 4 603,6 m², M.R.C. Communauté urbaine de l'Outaouais et Papineau, circonscription électorale de Papineau. Longueur de 24,39 km.

Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom

THÉÂTRE

Le cinquième mondial d'impro au Spectrum

Les beaux risques du jeu

Mondial d'impro
— Montréal 92

Coupe du monde : Belgique, France, Italie, Québec. Match hors-série en anglais (Boston vs Montréal), match d'étoiles (Europe vs Québec) et compétition junior (France vs Québec). Une production du théâtre de la Ligue nationale d'improvisation, présentée au Spectrum, du 22 mai au 5 juin.

Gilbert David

C'EST REPARTI ! Depuis vendredi soir dernier, alors que s'affrontaient l'équipe de Belgique (Championne 90) et les bleus, l'une des deux équipes québécoises, le Spectrum d'Italie accueille les compétitions du 5e Mondial d'Impro, qui culmineront avec la finale du 5 juin. En tout, 12 matchs mettront aux prises des équipes de Belgique, de France, d'Italie (!) et du Québec en vue de l'obtention de la Coupe du Monde 92.

La formule, qui a connu des débuts modestes à la Maison de Beaujeu en 1977, sous l'égide du Théâtre expérimental de Montréal, célèbre cette année ses 15 ans d'existence. Robert Gravel, Yvon Leduc et Anne-Marie



Laprade, les directeurs de la Ligue nationale d'improvisation (LNI), ont de quoi pavoiser. L'idée d'un pastiche théâtral du hockey, avec ses deux équipes de joueurs improvisateurs, ses arbitres impitoyables (et copieusement détestés), et la participation des spectateurs qui déterminent par vote à carton levé le gagnant de chaque impro, a fait bouillir de neige. Au Québec d'abord, où les ligues d'improvisation d'amateurs n'ont pas tardé à se multiplier, entraînant un véritable engouement, pendant que le jeu d'inspiration sportive se gagnait des adeptes professionnels en Europe, d'abord en France à partir de 1981. Si bien que,

dès 1985, le premier Mondial d'impro pouvait se tenir à Montréal et à Québec. L'année suivante, c'était au tour de la France d'organiser le Mondial qui a eu lieu aux deux ans depuis, en Suisse en 1988, en Belgique en 1990, et maintenant à Montréal, dans la foulée des Célébrations du 350e anniversaire.

Si j'en juge par le premier match, le jeu s'annonce cette année d'un très bon calibre. Du côté belge, l'équipe dirigée par Michel Israël aligne des comédiens qui ont démontré amplement leur savoir-faire, avec aux avant-postes un Olivier Massart, aux savoureuses saillies, une Martine Willet qui pointe à souhait et un Bernard Cogniaux d'une drôlerie irrésistible. L'équipe québécoise des bleus n'a pas non plus donné sa place, notamment avec les Robert Gravel (toujours étonnant de vivacité et d'impudeur), Guyline Tremblay (une nature !) et Patrice L'Écuyer (qui fait flèche de tout bois, risquant parfois la punition pour cabotage... et la subissant !).

Parmi les moments forts de la soirée, je retiens le premier échange, plein de rebondissements, de Massart et Gravel à partir d'une raquette de badminton qui s'est trans-

formée en mille et un objets instantanés, ou cette courte impro comparée de 30 secondes sur le thème de L'Éphémère alors que Cogniaux, en insecte naissant, devient vite la proie d'une cruelle araignée, ou encore, sur le thème assez vague de La route en terre grise, qui se transformera en visite guidée de l'est du Canada, où Patrice L'Écuyer mimera le destin de divers poissons (dont l'un flottant sur le dos à la hauteur de Notrel...).

D'autres impros, Surréalisme, Les hommes du premier rang et Les Champs magnétiques par exemple, ont valu aux spectateurs des jeux bien ficelés, aux nombreuses trouvailles.

La partie s'est poursuivie en prolongation, ce qui a donné lieu à une dernière improvisation comparée de six minutes, très serrée, sur le thème du Mouchoir de soie, que les Belges ont gagnée en sortant l'artillerie lourde du dialogue rimé (« Les nouvelles sont mauvaises / Tenez, mangez cette fraise... »).

Gagnante de cette première partie, l'équipe de Belgique sera donc à surveiller, même si les rouges, l'autre équipe du Québec, composé entre autres de Martin Drainville, de Mi-

chèle Deslauriers et de Raymond Legault, pourrait causer quelque surprise. Quant aux Italiens (francophiles, cela va de soi !) qui participent pour la première fois à un Mondial, ils ont déjà réussi à piquer notre curiosité avec leur hymne national, aux accents colorés, lors de la présentation officielle des équipes. Enfin, la France, qui a déjà remporté la Coupe du monde en 1986, présente une équipe de joueurs aguerris, parmi les meilleurs à évoluer au sein de Ligue d'improvisation française.

Spectacle festif, dans la plus pure tradition des nombreux du théâtre de la foire, le théâtre d'improvisation, façon LNI, est là pour rester. Sans doute, le genre a ses limites, mais il a aussi ses mérites : malgré ses scores (inévitables ?) et ses facilités (tout de même durement sanctionnées par un arbitrage soigné : bravo à l'équipe des arbitres que dirige Jeanne Seymour), le public y a rendez-vous avec une folie, un sang-gène, une énergie polissonne qui, dans l'esbroufe toute latine et la convivialité outréuse, perpétuent en nos cités bétonnées une liberté on ne peut plus dionysiaque. Esprits chagrins, s'abstenir !

Sonia Benezra passe à TQS

APRÈS CINQ années passées à MusiquePlus à titre d'animatrice intervieweuse, Sonia Benezra apportera désormais à TQS le dynamisme et le talent qui ont fait sa popularité.

Le public l'a remarquée depuis longtemps. Cela suffisait pour que TQS lui propose une émission où elle donnera sa pleine mesure. Misant sur le cran qu'on lui connaît, les dirigeants de TQS espèrent que la colorée animatrice séduira le public québécois. Sonia Benezra animera une émission quotidienne de soixante minutes dont l'heure et le titre demeurent à confirmer. Au programme, on prévoit des entrevues, des chansons et même une revue de l'actualité artistique, tout cela entrecoupé des propos qui lui ont permis de faire sa marque à MusiquePlus. L'émission sera produite par Coscient.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES GROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100-199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 286-1200

Télécopieur: 286-8198

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6

101 Propriétés à vendre

ANJOU, luxueux triplex 32 x 48 (Rodrigue), gar. x 2, toiture neuve. Bien situé près de tout. Métro, c/chauff. 493-6027.

BELLE MAISON, Viceroy en céder, domicile chaleureux, gr. terrain, clair, planches bois, belle menuiserie, foyer orné, en pleine campagne, endroit privé et pittoresque, 40 min. de Montréal, près St-Jean. Appareil et plus. 110 000\$. 1-26-4752.

BELLE RÉSIDENCE à Lima, Pérou, 2 étages, briques/alum., 4 c.c., eau ch., cuisine, marbre, Soma San Juan MIRAFLORES 529-6435.

BORD DE L'EAU, St-François, évalué 254 100\$ doit absolument vendre, faites offre. 385-0358 ou 1-514-FAX-INFO #7101.

BORD DE L'EAU, navigable 7500 pi.c., site superbe, 2 c.c., foyer, cuisine rénover, 45 min. de Mt. St-Casimir nord. 58 900\$. Ap. 18h 663-9124, 222-3774.

CARRÉ ST-LOUIS

Rue Laval, Magnifique victorien, 1898, sur 3 étages, plus terrasse sur toit, multiples possibilités: professionnel occupant, 8 & 9 chambres. 982-5555.

101 Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE, Le Château, 2 c.c. + 1, très éclairé, près Ritz Carlton Foyer, 1800 p.c. 849-4891.

CHOMEDY, bung. 86, 3 c.c., s/sol fini, garage, 2 s/bains, pavé uni, grand terrain, 134 900\$. 688-6592.

DOCTEUR, DENTISTE, PROFESSIONNELS
Luxueux duplex transformé, 550 000\$. Boul. Lacordaire (9025-27) 852-2860.

N. ROSEMONT, 2 x 5 1/2, s/sol fini + 1 c.c., hall marbre, foyer, garage double (p. électr.) ++ extra 259-4743.

N.D.G. (Snowdon), cottage pierre, rénover, boiserie, pl. bois franc impeccable, face au parc, bien payagé. 227 000\$. 523-0916.

PLATEAU, près Prince-Arthur, cottage dft. rén., 3 c.c., 1700 p.c. + 2000 p.c. jardin magnifique. 225 000\$. 844-6096.

POUR UNE MAISON DE PRESTIGE à la ferme de Papineau au 2764 Prudential, Vimont. Prix d'acrobate, suggéré 225 000\$. 386-5335.

STE-DOROTHÉE, bung. 3 chambres, taxes basses, s/sol fini, garage, combustion lente, ouboire 95 000\$ 889-2151.

101 Propriétés à vendre

STE-ROSE, bungalow brique, rénover, 3 c.c., foyer, 478-7123.

STE-THÉRÈSE-EN-HAUT, split de luxe avec garage intégré, piscine creusée, 8000 p.c., 3 c.c., neuf. 160 000\$. 433-8425.

VOUS CHERCHER un investissement sûr et pas cher. Excellents avantages fiscaux. Avants reprises de finance exclusives. Michel Groulx. 945-3495 cfr.

WATERLY/ST-VIAUTEUR
Triplex 2 x 4 1/2, 1 x 5 1/2 (libre), cour, cave. 135 000\$. 849-6745.

ÉPARGNEZ 1000\$, sur l'achat d'une maison neuve bonnissime, transfert d'un dépôt de 5000\$ issu à 4000\$. Sur 255-7802.

103 Condominiums Co-propriétés

BORD DE L'EAU, CHOMEDY BEAUCOUP D'OPTIONS. 973-4656

DUVERNEY, domaine du Barreau, Laval 5 1/2, 1587 p.c., vue directe sur parc, rivière et Montréal. 198 000\$. 661-7163.

PRES HOPITAL
MAISONNEUVE-RESTOUM
Condominium de prestige, tout le confort, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et baies protégées, lumière intérieure. 1500 p.c. plus terrasse près de 400 p.c. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain turquoise, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes arrières. Libre immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3638, soir: 388-2704.

RUE RIDGEWOOD, spacieux 3 1/2, très tranquille, cuis./frigo, accès jardin 735-4192.

TERRASSE THORNCLEIFF à Rosemère: Luxueux condo, 4 1/2, face aux fontaines (5) électroménagers incl. 115 000\$. 430-8526.

105 Propriétés à revenus

ACHETONS! immeubles en affluence, association pos. H. Gengras, 285-8868.

LACHENAIE
SITE PRIVILÉGE, imm. très propre, 20 + 24 logements, rev. annuels 101 280\$ + 118 900\$. Parfaites conditions. 474-0270.

LAFONTAINE: quadruplex, tout hyp. 9,75% jusqu'à lever 97, revenu 17 040\$/an, bon locataire. 565-5608.

PLATEAU triplex très bonne condition 3 1/2, s/sol fini avec atelier de travail, cour, climatisé, revenu 18 300\$. Prix: 160 000\$. 523-4428.

QUEBEC 8156, beaux 6 x 3 1/2, très belle condition, par le propriétaire. 1-819-322-2002 après 18h.

VIEUX-LONGUEUIL, portion de 12 logements, part de 30% ou 50% à vendre. Bon rendement. 647-3553, 468-0848.

115 Extérieur de Montréal

BORD DE L'EAU, 250 pi. de façade lac Clouet, navigable, super cottage 3 paliers, salon avec foyer, terrain aménagé arrosé, piscine privée en sable. Endroit de rêves. Joseph Ouellet/Re/Max/Lan 759-3008.

MAISON canadienne, lac artificiel, 2 acres, paysager, petit domaine. 819-843-3136 ou 819-864-6422.

120 Laurentides

CONDO A LOUER, Mt St-Sauveur, 4 1/2, foyer, tout équipé. SEMAINE/MOIS/ANNÉE 351-2332.

LAC CARÉ, grand 3 1/2, neuf, patio ensoleillé, plan de montagne, vue Mt Blanc, 75 min. de Mt. Jun. à oct. 4555 chauffé FAUT VOIR! 523-9757, 819-688-3836.

ST-SAUVEUR, ch. c., const. 86, 6 pièces, 3 p.c. + bachelier 2 ch. c., garage, près centre ski, golf 727-5481.

121 Cantons de l'Est

LAC BROME MANOIR INVERNESS. Séjour copropriété de style loggia, dans une ensemble d'avenue 1100 p.c., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires responsables, confort, sécurité, tranquillité. A saisir de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loxis 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3638, soir: 388-2704.

122 Cantons de l'Est

LAC BROME MANOIR INVERNESS. Séjour copropriété de style loggia, dans une ensemble d'avenue 1100 p.c., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires responsables, confort, sécurité, tranquillité. A saisir de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loxis 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3638, soir: 388-2704.

123 Condominiums Co-propriétés

BORD DE L'EAU, 250 pi. de façade lac Clouet, navigable, super cottage 3 paliers, salon avec foyer, terrain aménagé arrosé, piscine privée en sable. Endroit de rêves. Joseph Ouellet/Re/Max/Lan 759-3008.

MAISON canadienne, lac artificiel, 2 acres, paysager, petit domaine. 819-843-3136 ou 819-864-6422.

121 Cantons de l'Est

LAC MÉGANTIC, maison style suisse, 14 ans, grand terrain, 330 pi. sur le lac, piscine boisée et gazeo. 300 000\$. (819) 563-4951.

ORFORD, à vendre ou louer, au pied du Mt. Orford, const. neuve, 2 foyers, b./turbation et sauna, terr. boisé. 819-844-2228.

130 Maisons de campagne

ST-ANICET
Femme 104 acres avec écurie. 105 000\$. Inf. 1-377-4177.

132 Chalets

BORD LAC: Lanaudière, privé, 4 saisons, foyer, superficie 34312 pi.c., 68 000\$. Re/Max/Lan. Inc. 1-759-3008.

MAISON DE CAMPAGNE, bord de l'eau, meublé, située à St-Paulin (près de Louiseville), vente rapide, propriétaire M. Bastien, 39 500\$ possibilité de location. Avant 14h 433-2668. Après 14h 514-437-9703.

ST-DONAT, lac La Montagne Noire, chalet style suisse, rénové au complet en 90, à 100 pi. lac, chauff. élec. 50 000\$. 435-5223.

134 Terres/fermes

BEAUCÉ: La Guadeloupe, maison, garage, machinerie, 220 acres de terrain, 400 cordes de bois 95 000\$. 1-418-459-6893.

135 Terrains

A MORIN-HIGHTS: Domaine Lac Alpin, env. 190 lots boisés, calme, pentes très douces, sol fond, plage, golf adjoint, 0,115 à 0,695. 327-2323.

A STE-MARTINE: choix de terrains de 8000 à 15 000 p.c., avec services, beau secteur, des occasions, taxes basses, jour ou soir. 1-427-2926.

BEAU choix de terrains, vue sur Petit lac Magog, services, 0,50\$/p.c. 819-864-6193 ou 819-823-2678.

MONTREAL NORD, bord de l'eau, 25 000 p.c. A. Gorneau, courtier. 664-1021.

TERRAINS COMMERCIAUX
Henn-Bourassa, coin Miller 3300 p.c., Sherbrooke O. coin Cornuaigh 5700 p.c. Rouen coin Flarion 6700 p.c. Achat, vendre, faire offre. M. Brunet 643-4303.

160 Appartements-logements à louer

A 3611 ST-URBAIN coin Prince-Arthur, 5 1/2, neuf, 2 chambres, sécuritaire, tranquille, 725\$/mois 646-7281 ou 288-1833 R. Legault.

A CHOMEDY, attrayant haut de duplex, grand 7 600\$ chauffé 332-5163.

A LAVALLÉE, const. 91, 3 x 4 1/2, 1er juillet 140 Magloire, baies centrale, intercom, stat. x 2, près golf. 3955-1-3005/3005-1-759-0233.

AHUNTSIC, neuf, 2 chambres fermées, entrée lav/séch., lav/séch., broyeur, dispensateur, comp. parking. 382-9224.

AHUNTSIC: 4 1/2, 6 1/2, 2 s/b, garage, foyer, demi s/sol, cuis./frigo 524-9313, 642-4991.

AHUNTSIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, poêle/frigo, près métro, cégep, piste cyclable. Garage disponible. Gilbert. 331-0792.

ATTENTION! Henri-Julien, bas triplex, grand 5 1/2, s/sol fini, près de tout. Libre juillet. 735\$. Personnes tranquilles. 274-7757-722-4746.

C.D.N.: S/sol, 4 1/2, très peinte, chauff. eau chaude, élect. incl. cuisinière/frigo, lav/séch., lav-voas. 560\$/mois. 738-9812-733-4924.

C.D.N.: face U de M. rue St-Jean. Grand 3 1/2-4 1/2, propres, cuisinière/frigo. 1er juillet. 345-0625.

C.D.N., BAS DUPLEX, 2 pas de Jean-Brillant, louer ou vendre. 8 p.ces, 2 s/bains, chauff. 5301 McKenna. Rendez-vous 345-0859 S.V.P. pas d'agent.

C.D.N., près U de M., bas et haut duplex, 6 1/2 spacieux, bien situé, 955\$. Aussi 4 1/2 et 6 1/2, chauffé, eau chaude, 729-1628 ou 271-7585.

C.D.N.: S/sol, 4 1/2, très peinte, chauff. eau chaude, élect. incl. cuisinière/frigo, lav/séch., lav-voas. 560\$/mois. 738-9812-733-4924.

C.D.N.: face U de M. rue St-Jean. Grand 3 1/2-4 1/2, propres, cuisinière/frigo. 1er juillet. 345-0625.

C.D.N., grand et beau 4 1/2 chauffé, équipe, rénover, 600\$. Près métro Villa Maria 481-0545, 735-5957.

N.D.G., grand et beau 4 1/2 chauffé, équipe, rénover, 600\$. Près métro Villa Maria 481-0545, 735-5957.

N.D.G., grand et beau 4 1/2 chauffé, équipe, rénover, 600\$. Près métro Villa Maria 481-0545, 735-5957.

160 Appartements-logements à louer

C.D.N.: près U de M., hôpitaux, métro, autobus, rue Mc Kenna, 3 1/2, neuf, privé, juillet. 759-5815.

CARRÉ ST-LOUIS, 4 1/2, poêle/frigo, balcon, puits de lumière, trois peints, tops neufs 750\$. 9h à midi et 18h à 20h: 934-4926.

CARRÉ ST-LOUIS, 4 1/2, poêle/frigo, balcon, puits de lumière, trois peints, tops neufs 750\$. 9h à midi et 18h à 20h: 934-4926.

BEAU 4 1/2, rénové, 849-3937.

CARTIERVILLE 5 1/2, style condo, 595\$. 6050 Chevalier. 383-4843.

CARTIERVILLE, 6 1/2, haut duplex, chauffé, eau chaude, juil. 331-8157.

CARTIERVILLE, 6 1/2, haut duplex, élect. part, secteur tranquille, ent. lav/séch. 334-7005.

CENTRE-VILLE, style condo, 2 c.c., 3 électroménagers, chauffé, 1800 p.c., cachet ancien A voir! 1000\$ 277-8392.

CH-COLOMB: près Villeray, haut duplex, très beau, 5 grandes pièces ensoleillées, poêle, frigo, entrée privée 6755 chauffé 271-2788.

CHATEAU LAUZANNE
2121 Tupper, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, métro, 933-3362.

CHEMIN STE-CATHERINE
Superbe haut duplex, grand 7 1/2, 4 ch. à c. avec garage chauffé. Près Hôpital Ste-Justine, Collège Brébeuf et Université de Montréal. Chauffé, poêle et réfrigérateur.

1200\$/mois. Libre immédiatement. 737-7554, demandez Pierrette Beaudin.

CHOMEDY: Rénover, Bas duplex, 6 1/2 ensoleillé, calme, propre, 744-5309, répondre.

CHRIST-COLOMB: près Villeray et métro J.-Talon. Grand 5 1/2 chauffé, très propre, éclairé, poêle, ent. lav/séch., répondre. 278-9060.

CLARKE, grand, spacieux, haut de duplex, 7 1/2, avec grand balcon, tous les appareils électriques inclus, 1er juillet. 935-2831.

DE BULLION, 3 1/2, 4 1/2, rénovés, poêle/frigo. 629-6277 ou 646-9720.

DORION, près Sherbrooke, 6 1/2, 505\$. 449-2935, 492-6402 soit.

GR. 4 1/2, 3 1/2, près métro chauff. élect. 460\$, 380\$ 726-4759.

LECLAIRE, 7 1/2 spacieux, bien éclairé, 550\$. Références 254-7940.

METRO LAURIER, 5 1/2, semi-meublé, élect. et chauffage non compris, 272-6973.

METRO VERDUN, 5 1/2, ensoleillé, 36, ent. lav/séch., 425\$ tel quel ou 475\$ réparé, planches boisées. Juillet. 759-6655.

MONTREAL JEAN-TALON: Luxueux 5 1/2, entièrement rénové, foyer, 2e ou 3e étage, 3 ch. fermées, lav-voas, fumeur, entr. lav/séch. Dapo. 1er juillet 271-5824.

N.D.G. Orford, Laval, bas duplex, 6 1/2 + s/sol fini, grandes pièces, 2 1/2 s/b, air clim., 6 électroménagers, garage, jardin, aménagement 1400\$. 481-8288.

N.D.G., Marci, 7 1/2, haut rénové, chauffé, garage, 955\$. 485-3964.

N.D.G., Orford/Montréal, beau 7 1/2, 2e, clair, foyer, boiserie, gar., près métro 750\$. 481-4555 ou 343-0344.

N.D.G

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

La recherche au Canada, un trafic déloyal

2— Les francophones restent les parents pauvres

Guy Sainte-Marie

Professeur à la Faculté de médecine, Université de Montréal

DANS un premier article, nous avons décrit la concurrence déloyale qui peut prévaloir dans le fonctionnement d'un organisme subventionnaire fédéral comme le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM). Cette concurrence a pour effet de favoriser les chercheurs d'institutions comme McGill et l'Université de Toronto. Elle a aussi pour effet de défavoriser d'une façon structurelle la recherche menée au Canada par les francophones.

Dans l'hypothèse d'une intégration du Canada aux États-Unis, ce favoritisme a pour but d'assurer la survivance de ces deux institutions comme centres d'excellence. Dans l'ensemble, ce sont les chercheurs d'universités francophones qui sont les plus susceptibles d'être affectés par cette concurrence déloyale, et cela pour plusieurs raisons. En voici quelques-unes :

1— D'abord, il y a la langue. Si un cher-

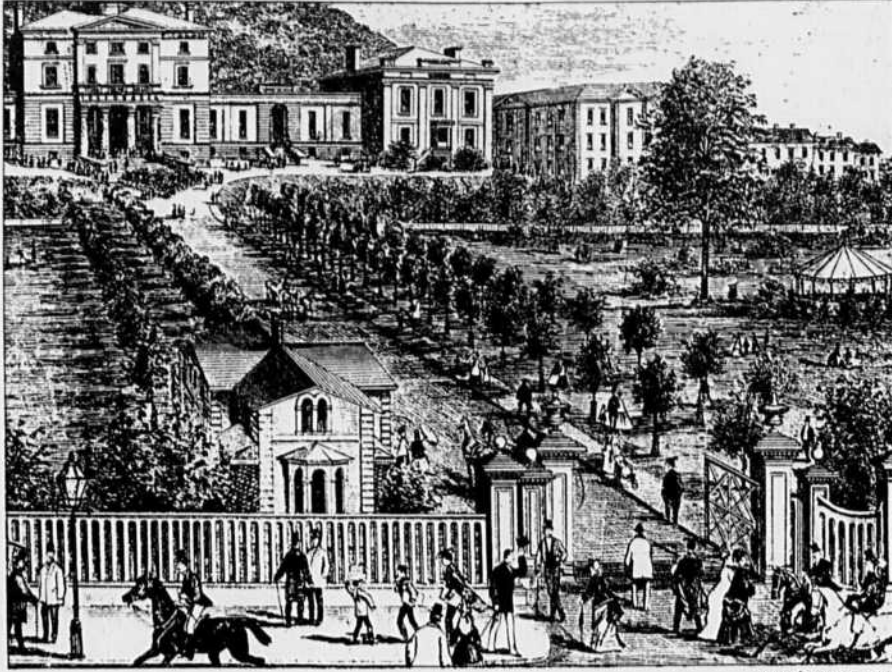
Un système de financement proprement québécois pourrait aider la recherche francophone à sortir de l'ornière.

cheur soumet son projet en français, il s'expose à une mésinterprétation (réelle ou feinte) de ce projet, donc à un rejet. S'il le rédige en anglais, et qu'il ne maîtrise pas cette langue, il s'expose à ne pas s'exprimer toujours correctement et à ce qu'un arbitre prétende alors ne pas bien le comprendre... et donc, en conséquence, à ne pas pouvoir le recommander.

2— La faiblesse réelle de l'ensemble du milieu scientifique des universités francophones n'aide ni à la productivité de ses chercheurs, ni à la qualité de leurs travaux. N'y aide pas, non plus, leur plus grande difficulté à obtenir un octroi ou la plus grande instabilité de leur octroi.

Un autre désavantage, c'est que l'on peut se référer à cette faiblesse du milieu pour attribuer une priorité moindre à des demandes de bourses de formation ou d'octrois de recherche en provenant. La raison avancée est que cette faiblesse n'est pas propice à la formation de scientifiques, ni à la conduite d'une recherche de haute qualité. Un cercle vicieux !

3— Désavantage additionnel, la pauvreté



L'Université McGill en 1875. Depuis toujours, l'enfant chéri des subventionnaires.

généralisée des universités francophones ne leur permet pas de venir adéquatement en aide à leurs chercheurs auxquels on a refusé un octroi sans motif valable, comme le peuvent certaines universités anglophones fortunées. En outre, les plus nombreux octrois accordés aux chercheurs d'une université anglophone privilégiée peuvent être d'un montant excessif, rendant possible un soutien additionnel de collègues en difficulté.

4— Il y a aussi les désavantages inhérents à notre condition de minorité faible. Ainsi, les francophones sont minoritaires dans les Comités de pairs. La crainte de perdre son octroi, dont j'ai parlé dans la première partie de cet article (publiée samedi), est sans doute accentuée chez ces membres minoritaires qui ont tendance à ne défendre que peu, ou pas, les projets contestés de membres de leur propre minorité.

Il semble aussi que ce sont souvent des membres ou arbitres francophones qui sont les plus négatifs à l'égard de projets de ceux-ci; pour certains, afin de démontrer une absence de favoritisme. La crainte de représailles ou une certaine persistance d'un complexe d'infériorité font qu'inversement, les arbitres francophones ont tendance à exagérer le mérite du projet d'un candidat anglophone. De plus, le CRM peut s'abstenir d'inviter, comme membre d'un Comité, un francophone susceptible d'être plus critique ou de protester énergiquement contre les irrégularités d'évaluation d'un Comité.

5— Ajoutons à cela que le prestige d'administrateurs ou de professeurs des universités anglophones les plus renommées permet d'influer efficacement sur les décisions de Comités d'un organisme subventionnaire en faveur de leurs chercheurs. Cette influence s'exerce de façons variées et indirectes, ne faisant pas

partie des mécanismes officiels du fonctionnement de l'organisme.

Un désavantage, à mon avis majeur pour les chercheurs minoritaires des universités francophones, est qu'ils bénéficient très peu d'une telle influence. Bien plus, une réalité quasi inverse se pénalise, tout au moins dans le milieu médical. Si certains administrateurs y acceptent d'intervenir en faveur d'un chercheur injustement traité, leur intervention n'est pas ferme et les résultats sont incertains ou inconstants. Mais les administrateurs s'abstiennent généralement, et refusent même d'intervenir.

Tout cela par indifférence pour le sort des chercheurs individuels, par apathie ou encore par intérêt personnel : c'est-à-dire pour ne pas risquer de nuire au progrès de leur carrière, peut-être à l'intérieur d'un organisme subventionnaire. On peut supputer qu'une personne qui contesterait sérieusement les décisions ou le mode de fonctionnement d'un organisme, aurait peu de chance de s'en voir offrir la présidence.

Bien plus : il arrive qu'un administrateur trahisse un chercheur qui a sollicité son appui, par exemple en incitant l'organisme à ne pas tenir compte de sa juste revendication. Un tel geste vise sans doute à laisser connaître sa disponibilité pour la défense des actes de l'organisme plutôt que pour celle des droits de chercheurs de son milieu. Tout cela est connu des compétiteurs et encourage indirectement une concurrence déloyale.

L'effritement inéluctable des laboratoires francophones

La situation présente entraîne un effritement relativement rapide de laboratoires d'universités francophones. Aussi, alors que leur corps professoral vieillit

comme ailleurs, il ne comprend que peu de chercheurs en fin de carrière et encore sous octroi. Or, la présence d'un bon nombre de tels chercheurs est un indice de la qualité de leur formation et de leur recherche, ainsi que de la rentabilité des subventions accordées à une université. Une situation inverse n'incite pas au subventionnement.

Cet effritement rapide des laboratoires, et la rareté des chercheurs en fin de carrière et sous octroi, nous maintient pratiquement dans un perpétuel état de recommencement des efforts de recherche. Ils rendent aussi difficile le recrutement local de professeurs et d'étudiants diplômés de haut calibre.

On n'est pas incité à entreprendre une carrière dans un milieu où, même excellent, un professeur a très peu de chance de pouvoir réaliser une pleine carrière de recherche. Cette situation nous empêche d'atteindre le seuil nécessaire de haute qualité, dans la recherche, dans l'enseignement et dans la formation de scientifiques.

On expliquera alors, comme on le fait aujourd'hui, que si les universités francophones reçoivent moins d'octrois de recherche, c'est qu'elles ont moins de chercheurs ! La boucle du sous-développement scientifique est ainsi bouclée.

Les journaux rapportent périodiquement la faiblesse relative et l'état de sous-financement de la recherche dans les universités francophones. Cette situation est-elle irrémédiable ? Oui, si le financement de la formation des scientifiques et de la recherche dans les universités du Québec continue de relever d'Ot-tawa.

Il est illusoire d'espérer pouvoir réformer le système de distribution des bourses et octrois, de sorte que les universités francophones ne soient plus désavantagées. Je suis persuadé que, même si l'on obtenait des réformes apparemment satisfaisantes du fonctionnement d'organismes subventionnaires, certaines institutions y maintiendraient une influence prépondérante et sauraient faire jouer à nouveau le système en leur faveur.

La solution réaliste, c'est que ce financement relève du gouvernement du Québec. Bien sûr, il ne s'ensuivra pas automatiquement une floraison spontanée de brillants scientifiques dans les universités francophones. Il faudra que le ministère responsable, tenant compte des particularités du milieu et après une consultation étendue, élabore une politique susceptible de produire une telle floraison. Il faudra surtout que l'administration d'une université francophone qui ambitionne un statut d'excellence glorifie moins l'excellence en public, pour se doter courageusement d'une politique pédagogique promouvant effectivement la compétence.

On devra aussi éviter les irrégularités de fonctionnement d'organismes subventionnaires, comme celles que j'ai décrites ici, pour que ce fonctionnement soit juste et suscite vraiment l'excellence. Tout cela ne sera pas chose facile.

L'alternative énergétique

Et pourquoi pas l'éolienne ?

David Clliche

Responsable du Forum Grande-Baleine et conseiller du PQ en matière d'environnement

DANS VOTRE numéro du 22 avril dernier, vous avez permis à M. Victor Murray de faire certaines affirmations que je dois rectifier, car elles me concernaient directement. Ses commentaires faisaient suite à ma participation à l'émission *Droit de parole* du 3 avril dernier sur le projet Grande-Baleine.

L'entente qui a été signée en janvier dernier par le Québec, le Canada, les Cris et les Inuit, prévoit l'examen public du complexe Grande-Baleine et de ses alternatives. Cet examen public est amorcé et les commissions qui le mènent ont tenu leur première série de consultation pour la préparation des directives d'études qui seront envoyées à Hydro-Québec.

Comme je le mentionnais à *Droit de parole*, l'énergie éolienne, de même que les autres sources d'énergie alternatives à Grande-Baleine, seront examinées dans cet exercice et ce, en vertu de l'entente signée en janvier par notre gouvernement.

Le fait d'envisager des solutions de remplacement au projet Grande-Baleine n'a rien de « colonisé ».

Selon les chiffres les plus récents de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, « le gisement éolien est important au Québec, il pourrait fournir environ 37 TWh d'électricité par année à un coût allant de 5,6 à 7,4 cents du kWh et ces coûts sont à la baisse ».

Notons que Grande-Baleine produirait 16,2 TWh à 4,4 cents du kWh. La technologie de l'éolienne est maintenant une technologie en pleine maturité. Elle est amplement utilisée dans des États comme la Californie, où elle produit l'équivalent de l'électricité nécessaire pour alimenter la ville de San-Francisco.

Il faut donc examiner sereinement les sources potentielles d'énergie pour le Québec et les alternatives à Grande-Baleine et cesser d'accuser d'hérésie toute personne qui, comme moi, veut le faire. C'est uniquement une question de sagesse pour l'avenir du Québec.

Créé au début de 1991, le Forum Grande-Baleine vise à éclairer le public et les commissions environnementales dans le cadre de l'examen public du complexe Grande-Baleine et contribuer à ce que cet examen soit productif et rigoureux.

Les membres du Forum Grande-Baleine sont le Centre d'études nordiques, le Groupe d'études Inuit et circumpolaire de l'Université Laval, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le Mouvement Au Courant, la Fédération québécoise de la faune, l'Association des biologistes du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, l'Union des producteurs agricoles, la Fédération des ACEF et l'Assemblée des évêques du Québec.

Notre troisième colloque portait sur le processus de planification et sur les critères de justification des projets électriciens. Nous avons invité des experts québécois (incluant ceux d'Hydro-Québec), canadiens et américains afin de connaître les processus de bonification des processus de planification des projets électriciens au Québec.

De l'avis de tous les participants, ce colloque a permis un échange enrichissant concernant l'inclusion des coûts sociaux et environnementaux dans le processus de planification et les mécanismes de contrôle des politiques énergétiques.

Une ouverture sur le monde n'est pas un réflexe « d'indigène colonisé », mais une attitude responsable de maturité face aux choix énergétiques possibles. Une telle attitude devrait aussi être la vôtre.

Vive la formation technique !

Il faut revaloriser ce secteur qui est une grande réussite du réseau collégial au Québec

Gaëtan Boucher

Directeur général de la Fédération des cégeps

LES CÉGEPS, à l'occasion d'une commission parlementaire annoncée pour l'automne, sont devenus à la mode. Toute la société est invitée à se pencher, afin d'orienter son avenir, sur cette institution tellement particulière qu'on ne cesse, depuis sa création, de « tout remettre sur la table ».

Ceux qui forment la communauté collégiale y voient un exercice de réflexion très stimulant : il nous promet pour l'an 2000 un cégep conforme à nos aspirations communes, un de nos instruments de développement les plus performants.

Le « projet cégep » a suscité, il y a 25 ans, beaucoup d'espoirs. Cela explique l'ardeur avec laquelle, de tous côtés, on s'empresse déjà de lui faire un sort... nouveau !

Le pari de l'accessibilité et de la scolarisation a été gagné. Mais l'adéquation parfaite entre les besoins d'une société en mutation constante et la formation offerte est plus difficile à obtenir. D'autant plus que la population étudiante des cégeps s'est profondément transformée, et que les besoins des étudiants sont maintenant extrêmement diversifiés.

La grande question « d'avenir » est donc de savoir à quelles nouvelles adaptations les cégeps doivent procéder pour offrir une formation qui réponde à tous ces besoins et à ceux du marché du travail.

Prenons l'exemple de la formation technique, une des plus belles réus-

sites de l'enseignement collégial : 275 000 techniciens formés depuis 25 ans — qui n'ont pour la plupart eu aucun mal à s'insérer dans le monde du travail (1) et qui ont largement contribué à l'essor des entreprises du Québec; un développement considérable de l'éducation des adultes et de la formation sur mesure, qui offre à des dizaines de milliers de personnes, chaque année, recyclage et perfectionnement; création des centres spécialisés et des centres de soutien aux entreprises, qui encouragent et stimulent le dynamisme économique régional.

S'il est un secteur qui a su répondre à ce que l'on attendait de lui, c'est bien celui de l'enseignement technique collégial.

À l'heure de l'éducation permanente

Mais il y a encore des choses à améliorer. On reproche aux techniciens de manquer d'habiletés fondamentales — maîtrise de la langue, esprit de synthèse —, aux programmes d'être lourds et trop lents à réviser pour suivre l'évolution technologique rapide. On dénonce les graves pénuries de techniciens dans les secteurs de pointe. On demande à l'enseignement technique collégial de se mettre à l'heure de l'éducation, permanente et d'offrir à tous ses étudiants, jeunes et adultes, une formation à la fois spécialisée, fondamentale et cohérente par rapport à leurs acquis précédents.

L'avancée technique et scientifique exige désormais des individus qu'ils fassent de fréquents allers-retours entre l'école et le travail. L'é-

cole doit donc leur offrir, à tous, un cheminement harmonieux, logique, utile et enrichissant.

Pour y arriver, cependant, il faudra mettre en place un certain nombre de conditions. D'abord, faire en sorte que l'on puisse, sur une base continue, créer et modifier rapidement les programmes.

Cela suppose que les mécanismes actuels, entièrement contrôlés par l'État, soient considérablement transformés, assouplis, et que les cégeps, que l'on tient pour responsables de la qualité des programmes, aient leur mot à dire sur leur contenu — ce qui n'est pas le cas.

Mais cela ne réglerait pas tout. Car pour répondre parfaitement aux besoins, il faut bien les connaître. Et si de nombreux liens existent déjà entre les cégeps et le monde du travail, ils restent très nettement insuffisants. Les reproches adressés au cégep par les entreprises sont en partie justifiés.

Mais quand, où et comment se sont-elles préoccupées de faire connaître leurs nouveaux besoins ? Et de quelle manière répondent-elles aux appels incessants des établissements d'enseignement qui leur parlent d'échanges, de stages, de programmes coopératifs ? (2)

La responsabilité des entreprises

Il ne faut pas cesser de répéter que les entreprises ont une responsabilité majeure dans le domaine de la formation technique. Et qu'un trop grand nombre d'entre elles ne sont pas encore convaincues de l'urgence d'établir des liens structurels avec les établissements d'enseignement.

Les entreprises doivent communiquer leurs besoins aux cégeps. Bien plus, elles doivent s'engager activement dans la formation des étudiants en favorisant la systématisation des stages et des programmes coopératifs. Beaucoup de gens pensent même que l'on devrait exiger

des entreprises une contribution financière pour l'éducation, et particulièrement pour le secteur technique.

Doit-on rappeler qu'en France, par exemple, une taxe à l'apprentissage correspondant à 0,5 % de la masse salariale est imposée aux entreprises pour financer les instituts universitaires de technologie — équivalent de nos cégeps ?

Parler de formation technique au collégial, c'est donc interpeller à la fois le gouvernement et le monde du travail. Mais c'est aussi interpeller l'ensemble du système d'éducation. Car les ordres d'enseignement dépendent les uns des autres, chacun récoltant ce que l'autre a semé.

J'ai évoqué plus haut la formation fondamentale. Les entreprises nous rappellent facilement les lacunes des techniciens dans ce domaine : faible maîtrise de la langue, manque d'esprit d'analyse et de synthèse, etc. Le cégep a, de ce point de vue, des réajustements à faire et des questions à se poser. Comment transmet-il ces habiletés fondamentales ? Par quelles méthodes et dans quels cadres ? Les cours obligatoires communs à tous les étudiants, censés donner aux futurs techniciens une partie de ces habiletés, jouent-ils leur rôle ou gagneraient-ils à être revus ?

Assurer la continuité de la formation

Ces interrogations en appellent d'autres, cependant. Car pour ce qui est de la formation fondamentale, le cégep a un rôle de consolidation, de développement, et non pas de construction. À l'entrée au cégep, tout étudiant devrait être muni d'un bagage de formation générale suffisamment solide pour pouvoir aborder des notions intellectuelles plus complexes. Ce n'est pas le cas.

La question de la langue suffit à l'illustrer : un grand nombre de cégepiens ne maîtrisent pas les notions élémentaires de la grammaire et de

la syntaxe. Et les cégeps sont obligés de les « récupérer » par des cours d'appoint et des mesures de tutorat. Récupération aléatoire, car jamais un cours de rattrapage ne pourra combler les lacunes accumulées pendant plusieurs années.

De deux choses l'une : ou bien le rôle du cégep à cet égard est réévalué, et on lui confie le soin de poursuivre la formation de base des étudiants — ce qui doterait le Québec d'un des rares systèmes d'éducation où les étudiants n'ont pas achevé cette formation après neuf ou 10 ans de scolarité. Ou bien on le confirme dans son rôle actuel et on réévalue, en même temps, la préparation « en amont ».

Il importe plus que jamais que les objectifs propres du secondaire et du collégial soient clairement établis, qu'il s'agisse de formation fondamentale ou des programmes eux-mêmes, dont on ne cesse de dénoncer les chevauchements.

Les étudiants doivent pouvoir, d'un ordre à l'autre, suivre un chemin logique, cohérent, utiliser les connaissances acquises, les développer, les faire fructifier. Il faut supprimer les redondances, les contradictions, combler les lacunes. Les deux ordres d'enseignement doivent travailler ensemble dans un esprit de complémentarité et non de concurrence. C'est une question d'efficacité, de qualité, de respect pour les étudiants, et aussi de rentabilité.

Ce tour d'horizon serait incomplet si je n'évoquais pas la nécessité de « faire le ménage » dans les programmes techniques du collégial. C'est-à-dire d'examiner sérieusement la pertinence de chacun d'eux et le nombre d'établissements qui sont autorisés à les donner. Un sérieux élagage doit être entrepris.

Beaucoup d'autres solutions ont été avancées, dernièrement, pour « adapter » la formation technique du collégial. Créer, par exemple, sur

le modèle des universités — quoique cette méthode n'ait pas vraiment fait ses preuves —, un DEC modulaire (que l'on obtiendrait en accumulant les certificats, par exemple). Ou encore abolir la distinction traditionnelle entre étudiants « réguliers » et étudiants « adultes ».

Toutes ces solutions sont intéressantes. Aucune, cependant, ne pourra avoir de sens sans une réforme en profondeur du système de gestion des programmes, sans une participation entière des entreprises à l'évolution de la formation technique et sans une redéfinition sérieuse du rôle de chaque ordre d'enseignement.

L'enseignement technique n'est pas un pis-aller

Notre société, en pénurie de techniciens et de techniciennes spécialisés, ne trouvera pas de solution à son problème sans changer sa propre vision des choses. Car la formation technique bute sur un obstacle de taille : celui d'être considérée comme un pis-aller par de larges couches de la population.

La formation technique a besoin d'être revalorisée, prise pour ce qu'elle est : une formation très exigeante, qui demande une connaissance approfondie des sciences, des mathématiques, une grande capacité de travail, le goût de l'effort; une formation qui prépare, elle aussi, à l'université; une formation qui offre beaucoup de débouchés, des salaires, de départ extrêmement intéressants, d'excellentes possibilités de promotion. En bref, une formation dont on a tout lieu d'être fier.

- (1) Le taux moyen de placement des techniciens six mois après l'obtention du diplôme est de près de 90 %.
- (2) Programmes qui font alterner les périodes de formation en établissement et les stages en entreprise.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Dutoit, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditeur à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page Idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avri, Caroline Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie

Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Locier-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boulevard St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.